

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-15**

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE** : Don d'un véhicule à une association

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Dans le cadre du renouvellement d'une partie de son parc automobile et suite à l'acquisition de 2 nouveaux véhicules, le SmageAa va procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT CLIO, immatriculé 6669-VY-62 et le sortir de son patrimoine. Le compteur indique 182 156 km et la première mise en circulation date du 28 avril 2004.

Le véhicule a toujours été entretenu au garage et le contrôle technique effectué en date du 10 mars 2025, montre des réparations à faire, notamment le ressort de suspension arrière gauche qui est cassé et un problème de capteur ABS.

L'association DEFI (Dispositif Emploi Formation Insertion) Mobilité est une organisation qui met, entre autres, des véhicules à disposition pour les personnes qui n'en ont pas pour aller travailler

Le SmageAa a proposé à cette association le don de ce véhicule en l'état. Celui-ci devra être retiré sur le parking du SmageAa.

C'est pourquoi, le Comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix afin :

- de céder gratuitement à l'organisation, le véhicule RENAULT CLIO mentionné ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer la convention

Certifié exécutoire - 3 AVR. 2025  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

#### DELIBERATION 2025-16

**ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de reconnaissance en EPAGE

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

La loi MAPTAM vise à structurer la compétence GEMAPI à partir du bloc communal. Les intercommunalités peuvent se regrouper en syndicats mixtes à des échelles hydrographiques adaptées pour exercer cette compétence dans un principe de solidarité territoriale.

Les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) et les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont des syndicats mixtes bénéficiant d'une reconnaissance particulière au regard de leur périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'ils exercent, conformément aux dispositions prévues aux articles L.213-12 et R.213-49 du code de l'environnement.

Cette reconnaissance leur confère la possibilité d'exercer les compétences qui leur sont confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

La reconnaissance au titre d'EPAGE fait l'objet d'une procédure particulière dépendant du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales :

- > la délimitation du périmètre d'intervention d'un EPAGE est arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin (PCB) sur la base d'un projet de statuts du syndicat et de « tout justificatif permettant au PCB de s'assurer du respect de ces critères ».
- > l'arrêté de création (ou de modification de statuts d'un syndicat existant) relève du (des) préfet(s) de départements concernés.

La procédure de transformation simplifiée des syndicats existants en EPAGE se fait sur avis conforme du Préfet coordonnateur de bassin et après avis du comité de bassin, des commissions locales de l'eau, et délibération concordante des membres du syndicat, en application du VIIbis de l'article L.213-12 du code de l'environnement.

Le Préfet Coordonnateur de bassin s'assure que les statuts du groupement sont conformes à la définition d'un EPAGE :

- > respect des missions définies au II de l'article L.213-12 du code de l'environnement
- > périmètre d'intervention respecte les critères définis à l'article R.213-49 : cohérence hydrographique du périmètre d'intervention ; adéquation entre missions et périmètre d'intervention ; suffisance des capacités techniques et financières ; absence de superposition de deux EPAGE

#### **Rôle des EPAGE**

Article L.213-12 II.- « Un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau est un groupement de collectivités territoriales constitué en application des articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en application du I bis de l'article L. 211-7 du présent code.

*Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. »*

**Critères de l'article R.213-49 pour la délimitation des périmètres d'intervention des EPAGE ou EPTB**

La délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ou de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau respecte :

« 1° La cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave ;

2° L'adéquation entre les missions de l'établissement public et son périmètre d'intervention ;

3° La nécessité de disposer de capacités techniques et financières en cohérence avec la conduite des actions de l'établissement ;

4° L'absence de superposition entre deux périmètres d'intervention d'établissements publics territoriaux de bassin ou entre deux périmètres d'intervention d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. »

Le projet de demande de reconnaissance en EPAGE justifiant que le SmageAa répond aux critères du Code de l'Environnement est joint en annexe. Il montre la cohérence hydrographique du périmètre du SmageAa, très proche de celui du SAGE de l'Audomarois, le caractère opérationnel de l'action du SmageAa, la complémentarité des actions menées en terme de prévention des inondations et de gestion des milieux, et que ses moyens humains et financiers sont en adéquation avec les enjeux du territoire.

Le Comité syndical a approuvé la demande de reconnaissance du SmageAa en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux et a autorisé le Président à mener toutes les démarches nécessaires.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président, - 3 AVR. 2025

pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

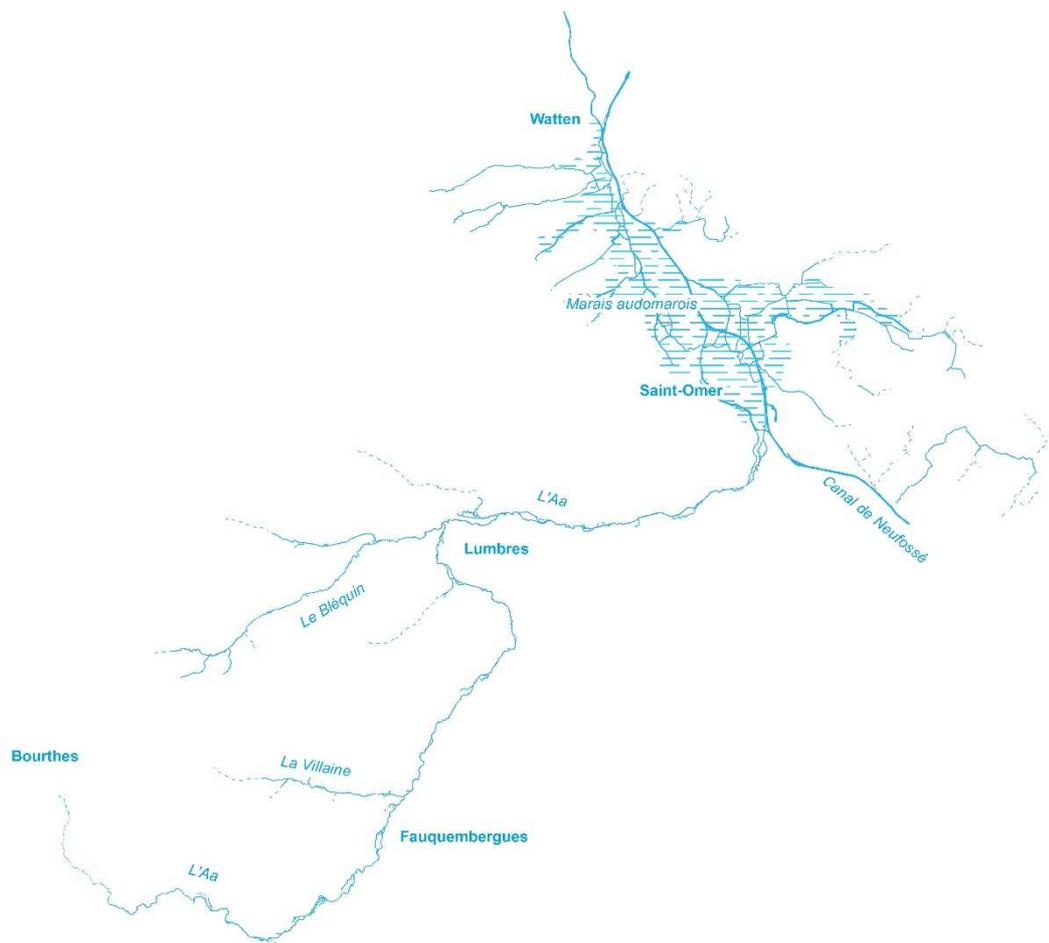
Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_16-DE

# Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## Dossier de demande de reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux - EPAGE -



## Table des matières

Motivation de la démarche.....	3
Un bassin versant organisé pour la gestion intégrée et concertée de l'eau .....	4
Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa .....	4
Le SAGE de l'Audomarois .....	4
La mise en œuvre du SAGE .....	4
Un territoire de compétence cohérent .....	4
Le bassin versant de l'Aa .....	4
Un territoire administratif au plus proche de la réalité hydrographique.....	4
Un territoire interconnecté .....	5
Un territoire tourné vers l'efficacité et la proximité.....	5
Des enjeux convergents .....	6
Les masses d'eau et leurs état et objectifs .....	6
Les masses d'eau superficielles.....	6
Les masses d'eau souterraines .....	6
L'atteinte des objectifs.....	6
Les milieux aquatiques .....	6
Les rivières artésiennes .....	7
Les canaux de navigation.....	7
Les zones humides.....	7
Les types d'inondations sur le territoire .....	8
Les démarches engagées sur le bassin .....	9
Une articulation pertinente à l'échelle du bassin Artois Picardie.....	9
Dans le cadre du SDAGE et SOCLE.....	9
L'articulation des structures de bassin versant .....	10
L'exercice de la compétence GEMAPI.....	12
Le syndicat mixte .....	12
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage .....	12
Les compétences statutaires .....	12
Des statuts assurant la solidarité du bassin versant.....	14
Des modalités d'exercice assurant la stabilité .....	14
La concertation et la participation de la population .....	14
Des moyens adéquates .....	14
Une clé de répartition simple et symbole de solidarité .....	14
Un budget équilibré.....	15
Des moyens humains en adéquation avec les enjeux.....	15
Conclusion.....	16
Annexes .....	17

## Motivation de la démarche

Lors de la modification des statuts du SmageAa en 2020, modification destinée à prendre en compte la compétence GEMAPI récemment définies pour les EPCI adhérents, les élus du SmageAa ont fait le choix de reporter la demande de qualification en EPAGE afin de valider les nouveaux statuts avant les élections municipales de 2020.

Aujourd'hui, après 20 ans d'action sur le territoire, au service de la gestion intégrée de l'eau, nous, élus du comité syndical du SmageAa, demandons sa reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Par ce statut, nous souhaitons :

- > faire reconnaître 20 ans d'action au service de la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin versant de l'Audomarois ;
- > faire reconnaître la pertinence de l'organisation du territoire ;
- > pérenniser la capacité d'action au plus près du terrain ;
- > soutenir l'engagement des collectivités et faire valoir la solidarité du bassin versant ;
- > renforcer la reconnaissance locale et régionale.

Comme affirmé en 2019 lors des démarches de révision des statuts, nous proposons un syndicat de proximité, mais fort et efficace, au service du territoire et de la gestion équilibrée de l'eau et de la rivière.

Pour cela, notre syndicat continuera d'agir dans la logique de l'approche de bassin versant qui assure la cohérence géographique des missions, et la solidarité du territoire de l'eau.

Nous affirmons par ailleurs que la prévention des inondations et la gestion écologique des milieux naturels liés à l'eau sont complémentaires et indissociables.

Afin de poursuivre les actions menées depuis sa création par notre syndicat, au plus proche des préoccupations du territoire, nous souhaitons :

- > Que le SmageAa reste à l'échelle du bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois.
- > Que le SmageAa assure la compétence GEMAPI pour le compte des intercommunalités adhérentes.

Le SmageAa assure l'ensemble de la GEMAPI à l'exception de ce qui a trait aux systèmes d'endiguement qui ne concernent que l'agglomération.

- > Que le SmageAa assure également des missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau.

Le SmageAa continuera d'assurer la mise en œuvre du SAGE et l'animation de sa CLE, par l'animation de démarches concertées, expérimentation, études.

- > Que ses missions soient toujours assurées par transfert de compétence.

Le transfert de compétence de la part des EPCI adhérents permet d'assurer l'indispensable pérennité des interventions.

Par ailleurs, le transfert, synonyme d'adhésion, assure le fonctionnement institutionnel du syndicat mixte et la réelle coopération entre nos structures adhérentes.

- > Que la possibilité soit ouverte pour la délégation d'autres missions non reprises ci-dessus mais conformes à la mise en œuvre du SAGE.

Le SmageAa pourrait recevoir par délégation des missions dont l'intérêt ne serait pas étendu à l'échelle du bassin versant. Il pourrait notamment recevoir la compétence pour les systèmes d'endiguement (définition, travaux, surveillance, gestion) par voie de délégation de compétence ou de maîtrise d'ouvrage.

- > Que ses capacités techniques et financières soient maintenues dans la durée.

Le SmageAa dispose en interne des capacités techniques et des moyens humains dédiés aux problématiques concernées. Ses capacités financières sont en adéquation avec les actions menées et à venir, aussi bien en investissement qu'en gestion.

- > Que des accords soient mis en œuvre en limite du territoire pour renforcer la cohérence des actions.

Des réflexions inter-SAGE existent, particulièrement avec le SAGE du Delta de l'Aa.

Une coopération est établie avec l'USAN pour l'animation de la CLE pour le compte des 4 communes concernées. La possibilité est également ouverte pour les communes et structures limitrophes pour des missions d'intérêt commun.

**Proximité – Efficacité – Cohérence hydrographique –  
Gestion intégrée de l'eau – Solidarité du bassin versant –  
Pérennisation des ouvrages – Poids dans les discussions régionales**

# Un bassin versant organisé pour la gestion intégrée et concertée de l'eau

## Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1<sup>er</sup> mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa s'est organisé afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois.

## Le SAGE de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques.

Le SAGE a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Afin d'intégrer les évolutions induites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, ainsi que le nouveau SDAGE Artois Picardie, le SAGE a été révisé et approuvé le 15 janvier 2013.

La règle du SAGE régissant les prélèvements en eau a été révisée en 2021.

En 2025, le SAGE est de nouveau révisé afin de tenir compte des évolutions réglementaires et du SDAGE Artois Picardie 2022-2027.

## La mise en œuvre du SAGE

Différents maîtres d'ouvrage sont concernés par la mise en œuvre du SAGE selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

## Un territoire de compétence cohérent

Dès sa création, le SmageAa a pour périmètre le bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois.

## Le bassin versant de l'Aa

Le territoire du SmageAa représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km<sup>2</sup>.

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

Le territoire du SmageAa est concerné par plusieurs masses d'eau au sens de la Directive Européenne sur l'Eau :

- des masses d'eau superficielles :
  - Aa rivière,
  - Aa canalisée (canal de Neufossé jusqu'à la Haute Colme),
  - Etangs du Romelaëre,
- et des masses d'eau souterraines :
  - Craie de l'Audomarois,
  - et Sables du Landénien des Flandres.

## Un territoire administratif au plus proche de la réalité hydrographique

Le périmètre du SmageAa reprend l'ensemble des communes du bassin versant de l'Aa depuis ses sources jusqu'à la sortie du marais audomarois à Watten.

Le SmageAa est formé par l'adhésion des cinq intercommunalités à fiscalité propres concernées par le bassin versant topographique. Il reprend 66 communes.

Le périmètre correspond au périmètre du SAGE de l'Audomarois à quelques communes limitrophes près.

- ▶ Quercamps n'est pas dans le SAGE, mais est inclus dans le périmètre du SmageAa car le territoire de sa commune est compris à 94 % sur le bassin hydrographique,
- ▶ Vieil Moutier est dans le périmètre du SAGE, mais pas dans celui du SmageAa pour deux raisons : il appartient déjà au SYMSAGEB, et la commune est comprise seulement à 66 % sur le bassin hydrographique de l'Aa, le bourg étant du côté du bassin versant boulonnais,
- ▶ Heuringhem, de même, est dans le périmètre du SAGE, mais pas dans celui du SmageAa pour deux raisons : il appartient déjà au SYMSAGEL, et la commune est comprise seulement à 0,02 % sur le bassin hydrographique de l'Aa.
- ▶ Les 4 communes de la Communauté de communes de Flandre Intérieure (Renescure, Ebblinghem, Lynde et Noordpeene) sont également dans le périmètre du SAGE mais ont été retirées du périmètre du SmageAa lors de la révision des statuts en 2020 pour éviter la superposition de compétences avec l'USAN. Une convention est passée avec l'USAN pour l'animation de la Commission Locale de l'Eau et autres actions partenariales sur ces 4 communes.

Ainsi, le périmètre administratif du SmageAa est le plus proche possible de la réalité hydrographique.

## Un territoire interconnecté

Le territoire du SmageAa correspond au bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois. A l'aval de ce territoire se trouve le territoire du Delta de l'Aa également périmètre de SAGE. Le goulet d'étranglement situé à la sortie du marais audomarois constitue la limite physique entre les deux périmètres.

Les deux territoires sont évidemment liés puisque constituant le bassin versant complet de l'Aa. Ils sont toutefois très différents du point de vue géomorphologique. Ils le sont aussi sur les aspects économiques, agricoles, culturels ...

Sur les sujets de la gestion de l'eau, les deux territoires ont l'habitude de travailler en commun, notamment sur les questions de la préservation de la ressource en eau souterraine et sur la question de la gestion des inondations. Une commission inter-SAGE existe depuis plusieurs années et se réunit régulièrement afin d'assurer la cohérence des approches et des politiques mises en œuvre.

Ces coopérations et cette coordination des missions pourraient être poussées si le projet d'EPTB à l'étude actuellement était mis en œuvre.

Une connexion artificielle existe également avec le bassin versant de la Lys au travers des canaux de navigation. La participation du SYMSAGEL au comité de pilotage du PAPI de l'Audomarois et inversement pour le PAPI de la Lys permet là aussi de rechercher la cohérence des stratégies d'action.

D'autres coopérations avec les bassins versants voisins sont engagées selon les sujets abordés. C'est par exemple le cas avec le SYMCEA sur les sujets agricoles en tête de bassin versant, ce qui permet de conforter les messages auprès d'interlocuteurs qui agissent à cheval sur les deux bassins versants.

## Un territoire tourné vers l'efficacité et la proximité

Le territoire a largement exprimé sa volonté de conserver la proximité d'action, la réactivité et le portage de sa Commission Locale de l'Eau.

Depuis sa création, le SmageAa est un syndicat très opérationnel. En reprenant en maîtrise d'ouvrage des opérations ayant été expérimentées et initiées par le Parc naturel avant sa création, le SmageAa a été immédiatement en phase de mise en œuvre, notamment sur le sujet de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, puis rapidement sur le volet de la Prévention des inondations.

Le mode d'exercice de la compétence par transfert de chaque EPCI, sans fonctionnement à la carte, et cela depuis sa création en 2003, a permis là aussi une réelle efficacité sur le terrain avec de nombreuses maîtrises d'ouvrage d'opérations (cf. liste des projets clos et en cours en annexe).

La dimension relativement restreinte du périmètre permet une bonne connaissance du territoire par les agents et élus du SmageAa. De même, les acteurs du territoire et les agents et élus du SmageAa nouent des relations de proximité qui facilitent la réactivité, la bonne compréhension des enjeux et donc l'opérationnalité des projets.

## Des enjeux convergents

### Les masses d'eau et leurs état et objectifs

Le SDAGE Artois Picardie définit les masses d'eau de son territoire et fixe les objectifs d'atteinte du bon état écologique conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

#### Les masses d'eau superficielles

Code	Nom	Etat écologique 2017	Cause dégradation	Objectif état écologique 2027	Cause non atteinte
FRAR02	AA RIVIERE	BON	/	BON	
FRAR01	AA CANALISEE	Moyen	Substances	Moyen -> stabiliser l'état écologique Et Réduire, en dessous des seuils NQE <sup>1</sup> , les polluants spécifiques de type « pesticides » en 2027	MEFM <sup>2</sup> OMS <sup>3</sup> Pressions multiples (diffuses et ponctuelles) & Morphologie dégradée <sup>4</sup>
FRAL01	ETANGS DU ROMELAERE	Médiocre	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> , NO <sub>3</sub> , Phytoplancton	Médiocre	MEFM OMS

#### Les masses d'eau souterraines

Code	Nom	Etat chimique 2017	Cause dégradation	Objectif état chimique 2027	Cause non atteinte
FRAG301	CRAIE DE L'AUDOMAROIS	Médiocre	Éléments traces (ammonium, chlorures, sodium) ; et tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Médiocre (2039) Report de délai pour conditions naturelles en 2039	Déclassement par des pesticides interdits
FRAG314	SABLES DU LANDÉNIEN DES FLANDRES	BON	/	BON	

### L'atteinte des objectifs

Les compétences territoriales et administratives du SmageAa visent à l'amélioration de l'état écologique de l'Aa rivière et du marais audomarois, ce dernier n'étant pas défini comme une masse d'eau du SDAGE.

Il est à noter que la masse d'eau Aa rivière, en bon état écologique au moment de la rédaction du SDAGE, et sur laquelle l'objectif est donc le maintien de l'état, a vu sa qualité se dégrader. Au jour de la rédaction du présent rapport, le SmageAa n'a pas les éléments formels permettant de décrire en quoi ses actions permettront de retrouver le bon état écologique du cours d'eau. Toutefois, la complémentarité d'action portées par le SmageAa depuis plus de 20 ans, et sa volonté de renforcer sa stratégie en vue d'une transition agricole pour l'eau doit être de nature à améliorer l'état des masses d'eau sur le long terme.

Les actions menées par le SmageAa ont indirectement des effets positifs sur les états des autres masses d'eau.

### Les milieux aquatiques

Source : SAGE de l'Audomarois

Le périmètre du SmageAa correspond au bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois jusqu'à l'exutoire de ce dernier à Watten.

<sup>1</sup> NQE – Normes de qualité environnementales

<sup>2</sup> MEFM – Masse d'Eau de surface fortement modifiée

<sup>3</sup> OMS – Objectif moins strict pour « non faisabilité technique » ou « couts disproportionnés »

<sup>4</sup> SDAGE livret 2 – p. 14

## Les rivières artésiennes

L'Aa s'écoule sur 54 km du sud-ouest vers le nord-est dans une vallée marquée, avant de s'épancher dans la cuvette de l'Audomarois. Les sources de l'Aa se situent à Bourthes à 121 mètres d'altitude. Les affluents de l'Aa se trouvent essentiellement sur sa rive gauche. Il s'agit de l'amont vers l'aval :

- > du Thiembronne (ou la Vilaine), 7 km ;
- > du Bléquin, 13 km, et de son affluent, l'Urne à l'Eau, 6 km ;
- > du ruisseau d'Acquin, 6,5 km.

120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois.

Quelques kilomètres avant le marais audomarois, l'Aa se sépare en deux bras : la Haute et la Basse Meldyck qui se jettent séparément dans le canal de navigation qui forme l'Aa canalisée.

De ses sources à Bourthes, jusqu'à Arques, les cours d'eau sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, soit comme rivières à salmonidés. En aval, l'Aa et ses annexes passent en 2<sup>nde</sup> catégorie piscicole, soit en rivières à cyprinidés.

L'Aa rivière et le Bléquin sont considérés comme « réservoirs biologiques » par le SDAGE Artois Picardie 2022-2027.

L'Aa rivière et ses affluents sont classés en liste 1 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement (objectif de non dégradation de la continuité écologique). Au même titre, l'Aa et le Bléquin sur Lumbres sont classés en liste 2 depuis Lumbres jusqu'à Watten par la Haute Meldyck (objectif de restauration de la continuité écologique).

Le potentiel hydraulique de l'Aa, voire de ses affluents, a été fortement exploité en particulier au XIX<sup>ème</sup> siècle et début du XX<sup>ème</sup> siècle. 108 sites avec ouvrages ont été inventoriés sur les 120 km de cours d'eau. Grâce à l'accompagnement du SmageAa, ponctuellement secondé par la Fédération départementale de pêche, 35 sites ont été aménagés. 43 sites constituent encore des obstacles à la continuité écologique.

Cette forte implantation économique en fond de vallée a favorisé le développement de l'urbanisation dans le lit majeur. Ainsi le territoire présente une grande sensibilité aux inondations. Toutefois, entre les zones urbanisées, le lit majeur est essentiellement occupé par des prairies qui jouent leur rôle de zones d'expansion des crues à faible vulnérabilité.

Le SAGE définit l'espace de bon fonctionnement (EBF) du cours d'eau. De Bourthes à Arques, l'EBF représente 1764 ha.

## Les canaux de navigation

Le canal de Neufossé a été construit en 1756 à travers le marais audomarois pour relier les rivières Lys et Aa. Il a été mis à grand gabarit en 1967. A l'époque, le marais audomarois était très majoritairement exploité en culture maraichère. L'accès aux parcelles maraichères par bateau a nécessité que le canal ne soit pas isolé du réseau superficiel. Les niveaux d'eau dans le canal et dans les rivières et fossés du marais sont donc complètement interdépendants. En outre la qualité de l'eau dans le réseau superficiel est dégradée par les échanges avec le canal qui lui-même présente une mauvaise qualité de l'eau.

## Les zones humides

Les zones humides à enjeu sont définies et catégorisées dans le SAGE de l'Audomarois. Cet inventaire n'est pas exhaustif. Ces zones humides à enjeu se trouvent dans le marais audomarois et dans le fond des vallées en amont du marais.

Mosaïque d'eau et de terres travaillés par l'homme depuis 13 siècles, le marais audomarois, autour de Saint-Omer, regroupe l'ensemble des terrains situés sous la cote 5 m du Nivellement Général de la France (NGF IGN 69), soit 3731 ha de sols hydromorphes constitués de tourbes alcalines. Il s'étend sur 15 communes, 2 départements (Nord et Pas-de-Calais) et présente 170 km de rivières et plus de 700 km de petits fossés, représentant une surface en eau de plus de 500 ha.

Le marais repose sur une série crayeuse, laquelle passe à l'est sous des formations tertiaires puis quaternaires alluviales (Saint-Omer, Clairmarais). Dans la partie ouest, des résurgences artésiennes en provenance de la nappe de la craie amenaient une eau pure et claire ayant permis de développement d'une biodiversité très riche. Ces résurgences ont été fortement impactées par les prélèvements du champ captant nord audomarois.

Le marais audomarois forme un système hydraulique complexe de petites et grandes entités hydrauliques très fortement interconnectées les unes aux autres. L'Aa canalisée coupe le marais en deux parties : le marais « est » et le marais « ouest », avec lesquelles il est en communication. La

création de casiers hydrauliques a permis aux exploitants maraichers d'avoir une gestion plus autonome des niveaux d'eau autour de leurs parcelles.

Sur ce milieu restreint et fragile se côtoient des activités aussi variées que le maraîchage, l'élevage, la pêche, la chasse, les activités nautiques, la randonnée, la navigation commerciale, l'étude des milieux, ... Cette situation est source de conflits qui se cristallisent souvent autour de la gestion des niveaux d'eau, de l'entretien des cours d'eau et des berges...

En 2008, le marais audomarois a été désigné Ramsar pour promouvoir une utilisation rationnelle de la zone humide.

Le marais audomarois a également obtenu la désignation de Réserve de Biosphère de l'UNESCO en 2013. En 2025, cette désignation a été étendue aux bassins versants amont de l'Aa et de la Hem.

De nombreuses études sont menées permettant l'évaluation de la qualité environnementale et patrimoniale du marais. Les chiffres ressortant des études ne sont pas positifs. Dans le cas de la flore aquatique, 16 % des espèces ont disparu et 37 % sont en régression forte entre 2013 et 2019. Dans le cas des oiseaux, les espèces généralistes sont en progression alors que les espèces spécialisées accusent un déclin prononcé entre 2015 et 2019, alors que les espèces exotiques envahissantes sont en nette progression.

Entre 2017 et 2020, en 2022 et en 2024/2025, en complément aux études naturalistes, le SmageAa a mené des études sur la qualité de l'eau du marais audomarois. Globalement le constat est qu'il y a une pollution avérée sur la quasi-totalité des points étudiés, notamment :

- > Une pollution très présente au nitrate, phosphore et orthophosphate qui pourrait s'expliquer par des rejets domestiques et agricoles ;
- > Une pollution à l'arsenic, dont l'origine peut s'expliquer par plusieurs hypothèses : la présence naturelle de l'arsenic dans la tourbe, un relargage de l'arsenic provenant des anciennes pratiques industrielles à la suite des travaux de curage, et/ou des rejets actuels non identifiés dans le marais ;
- > Une pollution aux pesticides qui reste assez élevée sur la plupart des stations de prélèvement.

## Les types d'inondations sur le territoire

Source : SLGRI de l'Audomarois - 2016

Les principaux phénomènes d'inondation pour le territoire sont des **débordements** de cours d'eau ou du marais audomarois. Les **ruissellements** sont également sources d'inondations plus localisées. Ces phénomènes peuvent être exacerbés par des **remontées de nappe**, puisque l'Aa est essentiellement alimentée par la nappe de la craie.

Enfin, le marais audomarois se situant à un niveau en dessous des eaux de fortes marées, il est considéré comme vulnérable à la **submersion marine**.

Il est également à noter que le territoire est soumis au risque de **rupture d'ouvrage hydraulique** qui correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage ou d'une digue de manière brutale ou progressive.

La forte urbanisation des zones basses évoquée plus haut fait du territoire un territoire à risque important d'inondation. Et les dommages des inondations peuvent être conséquents, à la fois pour l'habitat, mais aussi pour l'activité économique.

Les études menées avant les crues de l'hiver 2023/2024, évaluaient à 39 M€ les dommages pour une crue cinquantennale et 44 M€ pour une crue bicentennale. La réévaluation de ces chiffres à l'aune des inondations exceptionnelles récentes est en cours.

La création du SmageAa suite aux inondations de 2002 et le fait que les études de prévention des inondations existaient sur ce territoire dans le cadre des travaux du SAGE a permis d'engager rapidement des études opérationnelles. Un PAPI très efficient a pu démarrer en 2012. Il a été quasi intégralement mis en œuvre.

En termes de travaux structurants, ce PAPI a vu notamment la mise en œuvre complète du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues à l'échelle de l'Aa supérieure, avec la création des 10 ouvrages de ralentissement dynamique prévus au programme. Pour les secteurs restants vulnérables, d'autres travaux ont été réalisés, et notamment la création d'un système d'endiguement pour protéger la rive droite du centre-ville de Blendecques. Ces travaux structurants ont été définis pour la crue de référence de 2002. Ils ont été dépassés pour les crues de l'hiver 2023/2024.

Outre les travaux structurants, le PAPI a permis la mise en œuvre de 29 actions sur les 7 axes (89 % des actions réalisées) pour 17 M€ de dépenses.

Un nouveau PAPI est en cours de préparation. Les priorités ont été données aux problématiques de ruissellement et à la sécurisation des ouvrages ancestraux (canaux perchés). La période de préparation a été prolongée afin de pouvoir prendre en compte les références des crues de l'hiver 2023/2024.

## Les démarches engagées sur le bassin

Le périmètre du **SAGE de l'Audomarois** a été défini en 1994. C'est un des premiers territoires de SAGE en France. La démarche a été initiée par le Parc naturel régional alors préoccupé par des problématiques de qualité de l'eau dans le marais audomarois et qui a convaincu les acteurs du territoire de poursuivre une démarche de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le SAGE, approuvé une première fois en 2005, est en cours de révision.

Suite à l'approbation du 1<sup>er</sup> SAGE en CLE en 2003, le SmageAa a été créé pour assurer sa mise en œuvre sur ce qui ne s'appelait pas encore la GEMAPI. Suite aux inondations de 2002, l'attente était forte en matière de prévention des inondations. Toutefois, le SmageAa a également repris ce que le Parc naturel régional avait expérimenté en matière de restauration et entretien des cours d'eau.

En matière de gestion des milieux aquatiques, le SmageAa met en œuvre un **Plan de Restauration et d'Entretien** sur les 110 km de l'Aa rivière et de ses affluents. Celui-ci bénéficie d'une déclaration d'intérêt général depuis 2008 (1<sup>ère</sup> DIG de PRE de la Région Nord – Pas-de-Calais).

Après avoir pris le temps de la conception, le SmageAa a pu déposer un premier projet de **Programme d'Action de Prévention des Inondations** pour la période 2012-2019 (cf.ci-dessus). Ce premier PAPI très opérationnel et avec un excellent taux de réalisation a donné suite à un PAPI d'intention en cours. Le PAPI d'intention (PEP) visait à définir un nouveau programme d'action, en particulier sur deux volets : la maîtrise des ruissellements agricoles et la mise en conformité des systèmes d'endiguement ancestraux. Il a été prolongé afin de tenir compte des nouvelles références de crues de l'hiver 2023/2024.

Les périmètres des PAPI reprennent l'intégralité des périmètres du SAGE et du SmageAa cumulés, soit le périmètre du SAGE plus la commune de Quercamps.

Engagé dans la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant, le SmageAa a fait valoir la nécessité de définir l'Audomarois comme TRI (Territoire à Risques Importants d'inondation). Et une première **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation** a été approuvée en 2016. Le périmètre de la SLGRI est celui des PAPI (SAGE + Quercamps).

Enfin, la commission inter-SAGE qui associe CLE de l'Audomarois et CLE du Delta de l'Aa envisage une démarche d'élaboration d'un PTGE à l'échelle du Grand bassin de l'Aa.

En parallèle et en vue d'aller plus loin, le SmageAa avec l'accompagnement du CEPRI et l'engagement des EPCI du territoire souhaite élaborer un plan de relèvement-résilience. La volonté d'anticiper au mieux de futurs événements critiques, à la fois en termes d'inondation, mais aussi de pénurie d'eau, doit pouvoir être un atout pour le territoire. Les démarches ont été initiées en 2024 et seront développées en 2025/2026.

## Une articulation pertinente à l'échelle du bassin Artois Picardie

### Dans le cadre du SDAGE et SOCLE

Le SDAGE renvoie à la SOCLE dans sa disposition E-2.2 : Viser une organisation du paysage administratif de l'eau en s'appuyant sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE). Cette disposition précise que les collectivités sont invitées à organiser [les compétences de l'eau], selon les principes préconisés par la SOCLE, et concernant la GEMAPI au sein de territoires hydrographiques cohérents.

La carte des territoires hydrographiques cohérents dessine une entité « Aa-Yser-Audomarois ».

SOCLE - extraits

*Secteur Audomarois*

• *Le SMAGEAA intervient actuellement plutôt comme un EPAGE (opérationnel). Il assure historiquement une maîtrise d'ouvrage complète GEMAPI (couplée à la mission de lutte contre l'érosion des sols) et assure également le portage du SAGE. Comme pour le delta de l'Aa, beaucoup*

*d'interventions en zones humides et milieux aquatiques sont assurées par une maîtrise d'ouvrage associative (conservatoire des espaces naturels, ASA), les départements et le parc naturel régional.*

*• L'ensemble du territoire est couvert par un PAPI complet portant sur les inondations fluviales et le ruissellement. Un plan pluriannuel de restauration et d'entretien est mis en œuvre sur les cours d'eau avec des actions ambitieuses de restauration écologique. La gestion des milieux naturels est un enjeu très marqué, notamment les sites Ramsar. Ce secteur présente des enjeux communs avec le secteur de la Hem (action accompagnement technique (AMO) du PNR CMO) et celui de l'Aa (solidarité amont/aval en termes d'inondations) nécessitant une coordination des acteurs.*

*• Comme suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP, les statuts du SMAGEAA ont été revus ainsi que les modalités d'exercice des compétences qui lui sont confiées.*

*Il s'agit maintenant de veiller à l'implication des EPCI-FP sur l'enjeu de la gestion des zones humides, notamment le marais Audomarois.*

*• Enjeux généraux du territoire Aa-Yser-Audomarois*

*[...]*

*Il est identifié un besoin de clarifier la coordination et le lien entre l'action des entités « gémapiennes » et les maîtrises d'ouvrage des ASA, sections de waterings et des associations, voire des propriétaires, qui n'agissent pas forcément en superposition.*

Les recommandations de la SOCLE pour les compétences GEMAPI, ruissellement et animation visent deux volets :

1. Développer la cohérence hydrographique de l'organisation de la compétence GEMAPI,
2. Assurer conjointement les missions de la compétence GEMAPI.

Ces recommandations visent à favoriser l'organisation des compétences à l'échelle des bassins versants. Elles prônent le transfert de compétence. La cohérence de l'organisation avec les périmètres des SAGE, SLGRI, PAPI ... est recherchée, de même que la solidarité à l'échelle hydrographiquement cohérente, y compris financière.

L'exercice global de la compétence GEMAPI, avec une structure unique, qui traite avec les mêmes ambitions et avec complémentarité les volets GEMA et PI est également mis en avant. L'association de la compétence GEMAPI à celle pour la maîtrise des eaux pluviales, ruissellement, érosion est favorisée.

Toutes ces recommandations sont déjà en œuvre au sein du SmageAa.

Elles incitent à la reconnaissance en EPAGE là où l'organisation des syndicats est pertinente. C'est donc l'objet du présent dossier.

## L'articulation des structures de bassin versant

Sur le périmètre Aa-Yser-Audomarois délimité dans le SDAGE et la SOCLE, existe quatre structures opérationnelles en terme de GEMAPI :

- > Le SYMVAHEM ayant des statuts similaires à ceux du SmageAa sur le bassin versant voisin de la Hem, sans superposition avec le SmageAa ;
- > L'USAN qui intervient de façon opérationnelle sur le secteur de l'Yser. La superposition existante avec le SmageAa sur le bassin versant de la Longue Becque jusqu'en 2019 a été supprimée par modification du périmètre du SmageAa dans la modification statutaire de 2020 (cf. plus haut) ;
- > L'Institution Intercommunale des Waterings sur tout le polder, y compris le marais audomarois. L'IIW assure la compétence d'évacuation des eaux à la mer. Elle assure également d'autres compétences de la GEMAPI à la carte. Une étude est en cours pour revoir les compétences de l'IIW notamment pour la compétence de la submersion marine et pour la coordination de la GEMAPI ; Cette dernière compétence pouvant aboutir à la transformation de l'IIW en EPTB dans lequel le SmageAa seraient imbriqués.

### *Réflexions sur la coordination à l'échelle du grand bassin de l'Aa*

Dans le cadre des réflexions en cours sur la création d'un EPTB à l'échelle du grand bassin de l'Aa, le SmageAa a identifié les pistes de plus-value, soit au travers de travaux communs soit au travers de mutualisation de moyens. La forme de cette ou de ces coopération(s) peut être diverse, l'EPTB étant l'une d'entre elles.

### Possibilité de travaux communs

Certains travaux gagnent à être portés à l'échelle du grand bassin versant. C'est déjà le cas pour certains. Et cela pourrait être développé pour d'autres.

Tout spécialement, la définition d'une SLGRI unique pourrait faciliter la compréhension de la stratégie de prévention des inondations et des actions mises en œuvre.

- > Coordination :
  - o inter-SAGE, existante
  - o inter-PAPI, à développer, en lien, le cas échéant, avec une SLGRI unique
- > Porter certaines études et projets stratégiques à l'échelle du grand bassin versant :
  - o PTGE, projet de territoire pour la gestion de l'eau, démarche initiée en inter-SAGE
  - o SLGRI, Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, actuellement SLGRI Delta + SLGRI audomarois, envisager de les réviser à l'échelle du grand bassin versant
- > Mise en commun du volet métrologie – centralisation de données - supervision
- > Communication de crise
  - o Mise en commun à envisager pour clarifier les actions et les interlocuteurs en crise et post-crise, en lien avec une SLGRI unique le cas échéant
- > Réseau d'expertise entre les agents
  - o Démarche n'existant pas actuellement hors contacts occasionnels

#### Mutualisation de moyens

Certains besoins du SmageAa sont occasionnels ou sur du temps partiel. La mutualisation de moyens pourrait être une solution.

- > Juridique dont marchés publics, conventions, et suivi des subventions
- > Communication
- > SIGiste
- > Délégué à la protection des données, Assistant de prévention, Archivage...

# L'exercice de la compétence GEMAPI

Sur ce périmètre hydrographiquement cohérent, le SmageAa met en œuvre des programmes de gestion intégrée du grand cycle de l'eau par transfert de la GEMAPI.

## Le syndicat mixte

Le SmageAa est un **syndicat mixte fermé** au sens de l'article L.5721-1 et suivants du Code Général de la Fonction publique Territoriale (CGCT).

Il est composé d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :

- > **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer** : Arques / Avroult / Bayenghem-Les-Eperlecques / Blendecques / Clairmarais / Eperlecques / Fauquembergues / Hallines / Helfaut / Houlle / Longuenesse / Mentque-Nortbécourt / Merck-Saint-Liévin / Moringhem / Moule / Nort-Leulinghem / Renty / Saint-Martin-d'Hardinghem / Saint-Martin-Lez-Tatinghem / Saint-Omer / Salperwick / Serques / Thiembronne / Tilques / Wizernes
- > **Communauté de Communes du Pays de Lumbres** : Acquin-Westbécourt / Affringues / Bayenghem-les-Seninghem / Bléquin / Boisdillinghem / Bouvelinghem / Cléty / Coulomby / Elnes / Esquerdes / Ledinghem / Leulinghem / Lumbres / Nielles-les-Bléquin / Ouve-Wirquin / Pihem / Quelmes / Quercamps / Remilly-Wirquin / Seninghem / Setques / Vaudringhem / Wavrans-sur-L'Aa / Wismes / Wisques / Zudausques
- > **Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois** : Aix-En-Ergny / Avesnes / Bécourt / Bourthes / Campagne-Les-Boulonnais / Ergny / Herly / Rumilly / Verchocq / Wicquinghem / Zoteux
- > **Communauté de Communes des Hauts de Flandre** : Nieurlet / Saint-Momelin / Watten
- > **Communauté de Communes de Desvres-Samer** : Senlecques

Il regroupe 66 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 95 000 habitants.

### La représentation

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 19 membres.  
Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau.

Les statuts prévoient une répartition des sièges en rapport avec la population représentée, sans proportionnalité directe afin d'éviter la majorité absolue pour une seule structure.

- > Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer : 9 membres
- > Communauté de Communes du Pays de Lumbres : 5 membres
- > Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois : 2 membres
- > Communauté de Communes des Hauts de Flandre : 2 membres
- > Communauté de Communes de Desvres-Samer : 1 membre

## De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois à l'échelle de son bassin versant. C'est une structure coordinatrice à l'échelle de son bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux.

## Les compétences statutaires

Depuis 2020, les statuts du SmageAa tiennent compte de la compétence GEMAPI.

Ces compétences sont déclinées autour de trois grands axes :

- Les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques ;
- Les compétences en matière de prévention et défense contre les inondations ;
- Les compétences en matière d'amélioration et de transmission des connaissances.

### Extrait des statuts du SmageAa 2020

#### ARTICLE 5 – Compétences

*Le Syndicat a pour objet la gestion équilibrée de la ressource l'eau et des milieux aquatiques. Il porte des actions complémentaires de gestion des milieux humides et aquatiques, de prévention des inondations et d'amélioration et de transmission des connaissances. En ce sens, il s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois.*

*Il exerce son objet dans le cadre de l'intérêt général ou pour des actions présentant un caractère d'urgence, dans les principes de cohérence territoriale, de solidarité de bassin versant, des droits et obligations des propriétaires riverains, et en complémentarité avec les compétences partagées exercées par d'autres opérateurs à d'autres échelles territoriales.*

*Ces compétences s'exercent dans le respect des textes applicables et sans remettre en cause les obligations des tiers et notamment l'obligation d'entretien des cours d'eau et d'aménagement des ouvrages hydrauliques s'imposant aux propriétaires riverains (article L. 215-14 du code de l'environnement), du pouvoir de police des cours d'eaux non domaniaux appartenant au Préfet (article L. 215-7 du code de l'environnement) et du pouvoir de police générale du maire (L. 2212-2-5° du code général des collectivités territoriales).*

#### 5-1. Compétences en matière de gestion des milieux aquatiques

*Le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres, des :*

- > Missions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau qui correspondent à :*
  - o La réalisation de toute étude en lien avec l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ;*
  - o Les travaux d'entretien réguliers des cours d'eaux ;*
  - o Les travaux de protection des berges, de gestion des atterrissements ;*
  - o Les travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques ;*
  - o Les travaux de lutte contre les espèces végétales invasives ;*
  - o Les travaux et aménagements visant à la protection des berges. Sont notamment visés les travaux et aménagements suivants : pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs, mise en protection des berges et plantations.*
- > Missions de protection et de restauration des milieux qui correspondent à :*
  - o La réalisation des études et travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau ;*
  - o Les études et travaux pour l'aménagement des ouvrages en vue de restaurer la continuité écologique et le transport sédimentaire ;*
  - o Les études, travaux, entretien, gestion et restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques ;*
  - o La contribution à la lutte contre les rats musqués à l'échelle du bassin versant.*

#### 5-2. Compétences en matière de prévention et de défense contre les inondations

*Le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres, des missions générales qui correspondent à :*

- > La réalisation de toute étude ou de tous travaux (réduction ou atténuation) en matière de prévention et de défense contre les inondations pour mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du bassin versant de l'Aa ;*
- > Les études, l'entretien, la gestion et la restauration des Champs d'Inondation Contrôlée ;*
- > Études, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utiles à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce) ;*
- > Au titre de la défense contre les inondations : la définition, les études, travaux, la gestion et l'entretien des aménagements hydrauliques.*

*Le Syndicat n'exerce aucune compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.*

#### 5-3. Compétences en matière d'amélioration et de transmission des connaissances

*Le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres, également :*

- > Une mission d'animation de la CLE du SAGE de l'Audomarois ;*
- > Une mission d'animation des actions concertées de mise en œuvre du SAGE ;*
- > Une mission d'études globales (amélioration des connaissances, définition d'actions) et expérimentation dans le cadre du SAGE ;*
- > Une mission d'animation, de communication, de sensibilisation sur les enjeux du SAGE auprès des différents usagers dont sensibilisation pédagogique.*

#### Quid de la compétence « système d'endiguement »

Lors de la révision des statuts en 2020, le choix a été fait de ne pas transférer la compétence liée aux systèmes d'endiguement au SmageAa. En effet, cette compétence ne concerne que l'agglomération du pays de Saint-Omer.

En outre, il a paru essentiel aux acteurs, à l'heure de la définition des systèmes d'endiguement de conserver le lien fort entre ces enjeux et ceux de l'urbanisme et du développement du territoire au sein des compétences de l'EPCI.

#### La possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa peut recevoir par délégation des missions dont l'intérêt ne serait pas étendu à l'échelle du bassin versant. Il pourrait notamment recevoir la compétence pour les systèmes d'endiguement (définition, travaux, surveillance, gestion) par voie de délégation de maîtrise d'ouvrage.

## Des statuts assurant la solidarité du bassin versant

Le SmageAa ne propose pas de compétence à la carte. Ainsi les collectivités adhérentes transfèrent toutes les compétences inscrites dans les statuts du SmageAa de façon complète et cohérente sur tout le bassin versant.

La complémentarité entre gestion des milieux et prévention des inondations est ainsi établie sur tout le bassin versant, de façon forte et indissociable.

## Des modalités d'exercice assurant la stabilité

Le transfert des compétences assure au SmageAa une sécurité juridique et la stabilité de la structure. Le transfert permet d'assurer l'indispensable pérennité des interventions. En effet, une gestion pérenne et efficace à l'échelle du bassin versant, comme c'est le cas pour le plan d'entretien du cours d'eau, est également mise en place sur le volet Prévention des inondations suite aux lourds investissements réalisés entre 2015 et 2020.

Par ailleurs, le transfert, synonyme d'adhésion, assure le fonctionnement institutionnel du syndicat mixte et la réelle coopération entre nos structures adhérentes.

## La concertation et la participation de la population

Outre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, le SmageAa attache beaucoup d'importance à la compréhension des opérations menées et leur appropriation par les habitants et les acteurs du territoire.

La concertation entre acteurs de l'eau passe en premier lieu par la Commission Locale de l'Eau. Le SmageAa porte également la SLGRI et les PAPI. En outre, chaque projet dispose de son propre comité de pilotage permettant d'associer les acteurs et partenaires techniques.

Sur les projets les plus impactant pour le territoire, la population a été associée dès les phases de conception. Ces démarches offrent une bonne acceptation des opérations sur le territoire.

Ces dernières années, le SmageAa a souhaité développer les échanges avec les habitants, dans un premier temps à l'occasion des 20 ans du SmageAa ; puis, suite aux inondations de l'hiver 2023/2024, par la démarche « Dialogue avec le territoire » qui a vu mettre en place de nombreux événements : réunions publiques, visites de site, rencontres de proximité, ateliers de concertation... Ces démarches se poursuivent dans la durée.

## Des moyens adéquates

Depuis plus de 20 ans, les EPCI adhérents soutiennent par leurs cotisations le fonctionnement du SmageAa.

## Une clé de répartition simple et symbole de solidarité

Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant. Cette répartition n'a pas changé depuis la création du SmageAa.

Cette clé de répartition a le mérite de la clarté. En outre, la répartition démographique, avec un amont très rural et l'agglomération en aval du bassin versant conforte la solidarité urbain/rural et amont/aval du syndicat. En effet, les collectivités les plus peuplées participent fortement financièrement aux travaux souvent effectués dans les zones rurales en amont.

La clé de répartition de la représentation au sein du comité syndical reprend la règle du critère unique de la population, en le biaisant toutefois afin de constituer une minorité de blocage face au poids de l'agglomération.

Collectivité	Population 2022	Pourcentage de population	Représentation
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	67 163	71,1%	9
Communauté de communes du Pays de Lumbres	18 870	20,0%	5
Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois	4 346	4,6%	2
Communauté de communes des Hauts de Flandre	3 893	4,1%	2
Communauté de communes de Desvres-Samer	255	0,3%	1
Total	94 527		19

## Un budget équilibré

Grâce à l'engagement constant des intercommunalités depuis la création du SmageAa, celui-ci a pu mettre en place une équipe technique stable et mettre en œuvre de lourds programmes de travaux. Après 8 ans des cotisations constantes ayant permis de constituer la trésorerie nécessaire auxancements des investissements du PAPI, les EPCI adhérents ont accepté une progression des cotisations permettant la mise en œuvre complète des actions prévues. Aujourd'hui, le SmageAa rembourse trois emprunts amortissables.

Récapitulatif Emprunts	PA 2018	PA 2019	PA 2021
année	2018	2019	2021
capital initial	<b>1 500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>105 000</b>
durée (ans)	20	15	7
taux	1,75 %	0,64 %	0,46 %

Le budget de fonctionnement est stabilisé à 1,5 M€. Le budget d'investissement est beaucoup plus variable selon l'avancement des projets.

Notons toutefois que suite aux crues de l'hiver 2023/2024, le budget de fonctionnement a été porté à 1,8 M€, et celui d'investissement à 1,1 M€ en 2024 et 13 M€ en prévisionnel 2025.

Les cotisations des adhérents représentent 30 % du budget en moyenne. Les autres ressources propres sont les participations aux animations pédagogiques qui sont de l'ordre de 30 000 €/ an soit 2% du budget de fonctionnement.

Le patrimoine est constitué par les 10 champs d'inondation contrôlée (foncier et aménagement), des dispositifs de protection contre les inondations mis à disposition des sinistrés (batardeaux) et l'équipement nécessaire au fonctionnement de l'équipe (véhicules, matériel technique et de bureau). A ce jour, la gestion de 16 ouvrages de ralentissement des écoulements a été transférée par une intercommunalité au SmageAa. D'autres suivront.

## Des moyens humains en adéquation avec les enjeux

*Organigramme en annexe*

Au cours de l'année 2024, de façon temporaire suite aux inondations exceptionnelles, l'équipe a été largement renforcée.

En 2025, l'équipe est constituée de :

- 11 agents titulaires en poste :
  - o 1 agent de la filière administrative,
  - o 10 agents de la filière technique,
- 11 agents contractuels :
  - o 2 contrats à mi-temps annualisé sur des postes de titulaires non pourvus (filiale animation) ;
  - o 4 contrats de projet ;
  - o 3 contrats pour accroissement temporaire d'activité ;
  - o 1 contrat PEC ;
  - o 1 contrat en alternance.

Un agent travaille à temps partiel (80 %). Le temps réduit de cet agent (0,2 ETP) n'est pas compensé.

La masse salariale devrait passer de 820 000 € en 2024 à 895 000 € en 2025.

Un régime d'astreinte existe depuis 2012 afin de pouvoir assurer les missions d'observation ou d'intervention en temps de crue, sur la période à risque, les week-end.

## Conclusion

La demande de reconnaissance du SmageAa en EPAGE est une demande sans transformation statutaire.

La démarche est une demande de reconnaissance d'un état de fait. En effet, depuis plus de 20 ans, le SmageAa assure, dans un esprit de gestion intégrée de l'eau et de solidarité amont/aval, les missions de prévention des inondations et de gestion des milieux humides et aquatiques. Son périmètre répond aux critères de :

- > cohérence hydrographique, d'un seul tenant et sans enclave ;
- > adéquation entre ses missions et son périmètre d'intervention ;
- > suffisance des capacités techniques et financières ;
- > cohérence avec les autres outils de gestion de l'eau, en particulier les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau et les stratégies locales de gestion du risque d'inondations ;
- > absence de superposition avec un autre EPAGE.

## Annexes

Statuts du SmageAa – Arrêté interdépartemental du 12/11/2019 modifié le 4/05/2021

Liste des projets clos

Liste des projets en cours

Périmètre administratif du SmageAa

Organigramme

---

# SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

---

## STATUTS

---

### CHAPITRE I. FORME JURIDIQUE / MEMBRES / COMPETENCES ET PERIMETRE

---

#### **ARTICLE 1 – Forme juridique et membres**

En application de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un Syndicat Mixte qui prend la dénomination « *Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa* » désigné ci-après sous le vocable « *le Syndicat* ».

Ce Syndicat est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois
- Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- Communauté de Communes de Desvres - Samer

Ci-après désignés sous le vocable « *les membres* »

Sous réserve des dispositions particulières énoncées aux présents statuts, le Syndicat est régi par les règles fixées aux articles L. 5711-1 à L. 5711-5 du code général des collectivités territoriales ainsi que par celles des chapitres Ier et II du titre I du livre II de la partie V du code général des collectivités territoriales.

#### **ARTICLE 2 – Siège**

Le siège du Syndicat est au 15 rue Bernard Chochoy – Maison du Papier – 62380 Esquerdes.  
Le siège est, en principe, le lieu de réunion du comité syndical et du bureau, mais des réunions pourront avoir lieu dans un autre lieu choisi par le comité syndical sous réserve d'être situé sur le territoire d'une des communes située sur le périmètre d'intervention du Syndicat.

#### **ARTICLE 3 – Durée**

Le Syndicat Mixte est constitué pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 4 – Périmètre d'intervention**

Le périmètre d'intervention du Syndicat, défini par commun accord entre ses membres, correspond au territoire des communes suivantes :

ACQUIN-WESTBECOURT	ESQUERDES	RUMILLY
AFFRINGUES	FAUQUEMBERGUES	SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM
AIX-EN-ERGNY	HALLINES	SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
ARQUES	HELFAUT	SAINT-MOMELIN
AVESNES	HERLY	SAINT-OMER
AVROULT	HOULLE	SALPERWICK
BAYENGHEM-LES-	LEDINGHEM	SENINGHEM
EPERLECQUES	LEULINGHEM	SENLECQUES
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	LONGUENESSE	SERQUES
BECOURT	LUMBRES	SETQUES
BLENDECQUES	MENTQUE-NORTBECOURT	THIEMBRONNE
BLEQUIN	MERCK-SAINT-LIEVIN	TILQUES
BOISDINGHEM	MORINGHEM	VAUDRINGHEM
BOURTHES	MOULLE	VERCHOCQ
BOUVELINGHEM	NIELLES-LES-BLEQUIN	WATTEN
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	NIEURLET	WAVRANS-SUR-L'AA
CLAIRMARAIS	NORT-LEULINGHEM	WICQUINGHEM
CLETY	OUVE-WIRQUIN	WISMES
COULOMBY	PIHEM	WISQUES
ELNES	QUELMES	WIZERNES
EPERLECQUES	QUERCAMPS	ZOTEUX
ERGNY	REMILLY-WIRQUIN	ZUDAUSQUES
	RENTY	

## **ARTICLE 5 – Compétences**

Le Syndicat a pour objet la gestion équilibrée de la ressource l'eau et des milieux aquatiques. Il porte des actions complémentaires de gestion des milieux humides et aquatiques, de prévention des inondations et d'amélioration et de transmission des connaissances. En ce sens, il s'inscrit dans la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois.

Il exerce son objet dans le cadre de l'intérêt général ou pour des actions présentant un caractère d'urgence, dans les principes de cohérence territoriale, de solidarité de bassin versant, des droits et obligations des propriétaires riverains, et en complémentarité avec les compétences partagées exercées par d'autres opérateurs à d'autres échelles territoriales.

Ces compétences s'exercent dans le respect des textes applicables et sans remettre en cause les obligations des tiers et notamment l'obligation d'entretien des cours d'eau et d'aménagement des ouvrages hydrauliques s'imposant aux propriétaires riverains (*article L. 215-14 du code de l'environnement*), du pouvoir de police des cours d'eaux non domaniaux appartenant au Préfet (*article L. 215-7 du code de l'environnement*) et du pouvoir de police générale du maire (*L. 2212-2-5° du code général des collectivités territoriales*).

### **5-1. Compétences en matière de gestion des milieux aquatiques**

Le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres, des :

- Missions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau qui correspondent à :
  - o La réalisation de toute étude en lien avec l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ;
  - o Les travaux d'entretien réguliers des cours d'eaux ;

- Les travaux de protection des berges, de gestion des atterrissements ;
  - Les travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques ;
  - Les travaux de lutte contre les espèces végétales invasives ;
  - Les travaux et aménagements visant à la protection des berges. Sont notamment visés les travaux et aménagements suivants : pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs, mise en protection des berges et plantations.
- Missions de protection et de restauration des milieux qui correspondent à :
- La réalisation des études et travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
  - Les études et travaux pour l'aménagement des ouvrages en vue de restaurer la continuité écologique et le transport sédimentaire ;
  - Les études, travaux, entretien, gestion et restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques ;
  - la contribution à la lutte contre les rats musqués à l'échelle du bassin versant.

## **5-2. Compétences en matière de prévention et de défense contre les inondations**

Le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres, des missions générales qui correspondent à :

- La réalisation de toute étude ou de tous travaux (réduction ou atténuation) en matière de prévention et de défense contre les inondations pour mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du bassin versant de l'Aa ;
- Les études, l'entretien, la gestion et la restauration des Champs d'Inondation Contrôlée ;
- Études, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utiles à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce) ;
- Au titre de la défense contre les inondations : la définition, les études, travaux, la gestion et l'entretien des aménagements hydrauliques.

Le Syndicat n'exerce aucune compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

## **5-3. Compétences en matière d'amélioration et de transmission des connaissances**

Le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres, également :

- Une mission d'animation de la CLE du SAGE de l'Audomarois ;

- Une mission d'animation des actions concertées de mise en œuvre du SAGE ;
- Une mission d'études globales (amélioration des connaissances, définition d'actions) et expérimentation dans le cadre du SAGE ;
- Une mission d'animation, de communication, de sensibilisation sur les enjeux du SAGE auprès des différents usagers dont sensibilisation pédagogique.

## **ARTICLE 6 – Modalités d'intervention**

**6-1.** Le Syndicat intervient suite à un transfert de compétence par ses membres.

**6-2.** Il peut, en outre, se voir déléguer par ses membres ou par tout EPCI non membre dont une partie du territoire serait compris dans le bassin versant de l'Aa et par convention toute compétence. Cette délégation de compétence intervient dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales (L 1111-8 et R. 1111-1 et suivants ou tout autre texte ayant vocation à s'y substituer).

Cette délégation de compétence peut notamment concerner une mission relative à la défense contre les inondations qui ne serait pas comprise dans les compétences transférées. À ce titre, le Syndicat pourra mener des études de définition des systèmes d'endiguement et mener des travaux et gérer des systèmes d'endiguement.

**6-3.** Le Syndicat peut, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales, assurer dans le cadre de ses compétences, des prestations de toute nature pour le compte de communes, d'établissements publics de coopération intercommunale faisant ou non partie de ses membres et ce, sous réserve qu'une partie du territoire de ces collectivités soient comprise dans le bassin versant de l'Aa.

A ce titre, le Syndicat peut notamment, dans le respect des dispositions légales applicables, assurer des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les dépenses seront alors mises à la charge de chaque collectivité concernée et ce, selon les termes et conditions fixées par la convention à conclure.

**6-4.** Pour l'accomplissement de l'ensemble des missions et compétences ci-dessus décrites, le Syndicat dispose de tous les moyens prévus par la loi. Il pourra conclure tout contrat, s'associer à tout partenaires publics et privés ayant vocation à intervenir dans ces domaines.

**6-5.** Le Syndicat exerce ses compétences d'entretien au travers de plans de gestion.

## **CHAPITRE II. DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 7 – Budget de fonctionnement**

Pour son fonctionnement, le Syndicat dispose des recettes suivantes :

- des contributions des membres  
Les contributions des membres du Syndicat constituent une dépense obligatoire pendant la durée du Syndicat. Elles sont calculées en fonction de la population municipale des membres comprise dans le périmètre d'intervention du syndicat (population municipale). La répartition sera revue tous les 5 ans sur la base de la population municipale officielle en vigueur.  
Pour les années 2020 à 2024, les contributions seront réparties selon les pourcentages suivants issus des données légales 2016 (en vigueur en 2019) :

Structures adhérentes	Population municipale – INSEE 2016	Pourcentage
Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer	68 048	71,3 %
Communauté de communes du pays de Lumbres	18 851	19,7 %
Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois	4 310	4,5 %
Communauté de communes des Hauts de Flandre	3 988	4,2 %
Communauté de communes de Desvres - Samer	267	0,3 %
TOTAUX	95 464 habitants	100 %

- du revenu des biens, meubles ou immeubles, du Syndicat
- des sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ou d'une obligation légale,
- du produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés, pour les membres ou pour les non membres,
- du produit des dons et legs,
- du produit des emprunts.

### **ARTICLE 8 – Budget d'investissement**

Les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat seront assurées notamment par :

- les subventions et dotations des partenaires financiers (Etat, région, département, etc.)
- le produit des emprunts,
- le fonds de concours.

### **ARTICLE 9 – Comptabilité**

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles de la comptabilité publique et ce, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Les fonctions de receveur du Syndicat sont assurées par le Trésorier qui sera désigné par le Trésorier Payeur Général

## **CHAPITRE III. ADMINISTRATION DU SYNDICAT**

### **ARTICLE 10 – Comité syndical**

#### **10-1. Composition du comité syndical**

Le comité syndical, qui administre le Syndicat, comprend 19 membres.

La règle de répartition des sièges est fonction de la population municipale sans double compte de l'E.P.C.I. concerné par le ressort du Syndicat :

- < à 2 000 habitants ..... 1 délégué
- de 2 000 à 10 000 habitants ..... 2 délégués
- de 10 000 à 50 000 habitants ..... 5 délégués
- 50 000 habitants ..... 9 délégués

Dans la même proportion, des délégués suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en l'absence du délégué titulaire.

#### **10-2. Désignation des membres du comité syndical**

Les délégués représentant les membres au sein du Syndicat sont élus par organes délibérants des dits membres, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le mandat des délégués est lié à celui de l'organe délibérant dont ils sont issus. En conséquence, il prend fin en même temps.

#### **10-3. Attribution des membres du comité syndical**

Le comité syndical règle, par ses délibérations, toutes les affaires de la compétence du Syndicat. Il valide les orientations générales du Syndicat, son budget annuel et son compte administratif. Notamment, il délibère tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions opérées, qui est annexé au compte administratif, ainsi que sur toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers et création d'emplois.

Il élit le bureau.

Il fixe par délibération la liste des emplois dont la création est nécessaire au bon fonctionnement du syndicat.

Il donne son avis sur toute question dont il est saisi par un tiers et relevant de ses compétences.

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au président et au bureau dans son ensemble, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;

- Des dispositions relatives aux conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion du Syndicat à un établissement public ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

## **10-4. Fonctionnement du comité syndical**

### **10-4-1. Périodicité des réunions du comité syndical et modalités de convocation**

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Le comité syndical se réunit également à la demande du tiers au moins des membres du comité syndical en exercice ou lorsque la demande motivée lui en est faite par le préfet, et ce dans un délai maximal de trente jours.

Les convocations sont adressées à chaque membre du comité syndical dans un délai de cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être réduit par le président, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour. Dans ce cas, le président en rend compte dès l'ouverture de la séance du comité syndical, qui se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

### **10-4-2. Quorum**

Le comité syndical ne peut statuer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (représentant ou suppléant).

Dans le cas contraire, le président convoque de nouveau le comité syndical avec le même ordre du jour à trois jours d'intervalle au moins, et ce dernier peut alors délibérer lors de cette seconde séance quel que soit le nombre de délégués présents.

### **10-4-3. Vote**

Les délibérations du comité syndical sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés y compris les votes par procuration, chaque délégué disposant d'une voix.

Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte ni des absents, ni des votes blancs ou nuls.

Les votes interviennent à main levée, à moins qu'un texte législatif ou réglementaire n'en dispose autrement. À la demande d'un tiers des délégués, les votes ont lieu à bulletin secret.

Si aucune opposition n'est exprimée au projet de délibération, le président constate que la décision est adoptée à l'unanimité.

En cas de partage, sauf dans le cas de vote à scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le comité syndical statue au vu de rapports du président correspondant aux questions inscrites à l'ordre du jour.

## **ARTICLE 11 – Bureau**

### **11-1. Composition du bureau**

Le comité syndical du Syndicat élit parmi ses membres un bureau composé de :

- un président,
- de vice-présidents dont le nombre est fixé par le comité syndical dans les règles établies à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- selon les nécessités, et par décision du comité syndical, d'un ou plusieurs autres membres délégués.

Le président, les vice-présidents et les autres délégués composant le bureau sont élus par scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical dans le respect des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **11-2. Attributions du bureau et du président**

#### **11-2-1. Le bureau**

Sur délibération du comité syndical, il dispose de toute délégation, à l'exception des exclusions prévues à l'article L 5211-10 du CGCT.

#### **11-2-2. Le président**

Le président est l'organe exécutif du Syndicat :

- Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical et du bureau ;
- Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes ;
- Il gère le domaine, sous réserve des attributions du comité syndical ;
- Il est le chef du personnel du Syndicat ;
- Il signe les marchés ou toute convention ou contrat et ce, dès lors qu'il dispose d'une délégation en ce sens ;
- Il représente le Syndicat devant tout tiers, y compris en justice en demande et en défense ;
- Il convoque le comité syndical et le bureau, organise leurs travaux et préside leurs séances ;
- Il a la police du comité syndical
- Il représente le Syndicat aux travaux de la C.L.E du S.A.G.E. de l'Audomarois avec voix consultative.

Le président du Syndicat est seul chargé de l'administration, il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses attributions à un membre du bureau, ou aux directeurs des services (délégation de signature uniquement) dans le respect des dispositions de l'article L 5211-9 du CGCT.

### **11-3. Fonctionnement du bureau**

Le bureau se réunit sur convocation du président ou à la demande de la moitié de ses membres avec un ordre du jour précis. Il se réunit au siège du Syndicat ou dans tout autre lieu sur le territoire des établissements membres.

Le bureau ne peut valablement délibérer que si les membres présents ou représentés (procurations de vote) représentent plus de la moitié des droits de vote.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, y compris les votes par procuration. Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte ni des absents ni des votes blancs ou nuls.

Le bureau statue au vu de rapports exposant les questions sur lesquelles il est appelé à délibérer. Ces rapports sont adressés à chaque membre au moins cinq jours avant la réunion du bureau.

### **ARTICLE 12. Règlement intérieur**

En tant que de besoin, les règles de fonctionnement du comité syndical sont précisées par un règlement intérieur approuvé par le comité syndical et modifié par lui toutes les fois nécessaires.

## **CHAPITRE IV. MODIFICATION ET DISSOLUTION**

### **ARTICLE 13. Nouveaux membres**

L'admission de nouveaux membres autres que ceux primitivement syndiqués pourra se faire dans les conditions prévues à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 14. Modification des attributions**

Le comité syndical délibère sur l'extension des attributions et la modification des conditions initiales de fonctionnement ou de durée du Syndicat dans les conditions prévues aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 15. Retrait**

Le retrait des E.P.C.I. du Syndicat est soumis aux dispositions des articles L.5211-19 et 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ARTICLE 16. Dissolution**

A la dissolution du Syndicat qui interviendra conformément à l'article L.5212.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'actif et le passif du Syndicat seront partagés entre les

membres dans le respect des dispositions de l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

# LES ACTIONS EN COURS

au 21/03/25

## GESTION DES MILIEUX

- > Animation de bassin versant - volet écologie des cours d'eau
- > Entretien pluriannuel de l'Aa et de ses affluents
- > Restauration des berges et protection du cours d'eau
- > Reprises de berges avec enjeu bâti
- > Rétablissement de la continuité écologique au barrage de Wizpaper - Wizernes<sup>1</sup>
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin de Wins - Blendecques<sup>1</sup>
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin du Houvoy - Rumilly
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin Bernard - Thiembronne<sup>1</sup>
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin de la pisciculture - St-Martin d'Hardinghem
- > Rétablissement de la continuité écologique à la Maison du Papier - Esquerdes
- > Restauration de zone humide - ancienne pisciculture de Renty
- > Restauration de zone humide - ancienne pisciculture de St-Martin d'Hardinghem
- > Gestion de milieux humides
- > Lutte contre le rat musqué

## PREVENTION DES INONDATIONS

- > Pilotage de la prévention des inondations
- > Mise en place d'échelles et de repères de crues
- > Actions pédagogiques de sensibilisation aux risques
- > Observatoire des crues
- > Accompagnement des communes à la gestion de crise
- > Réduction de la vulnérabilité du bâti
- > Implantation d'ouvrages d'hydraulique douce
- > Gestion des ouvrages d'hydraulique douce
- > Animation de bassin versant pour une transition agricole pour l'eau
- > Etude hydraulique des ruissellements ruraux
- > Protection du quartier du Rossignol - Arques-Clairmarais
- > Protection de Guslinghem - Moringhem
- > Protection de Watten
- > Protection d'Eperlecques
- > Protection de Setques
- > Protection de Noir Cornet - Wizernes-Halllines
- > Etude des réseaux et équipements sensibles
- > Gestion des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues
- > Gestion des ouvrages de régulation des ruissellements
- > Etude d'optimisation des ouvrages existants
- > Réaménagement du lit mineur Bourthes-Wicquinghem
- > Plan de relèvement

## AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

- > Animation de la Commission Locale de l'Eau
- > Sensibilisation pédagogique
- > Etude de la qualité de l'eau du marais audomarois
- > Dialogue avec le territoire

---

<sup>1</sup> suspendu

# LES OPERATIONS CLOSES

*A découvrir en détail dans les fiches « Réalisations »*

## GESTION DES MILIEUX

- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin Snick – Blendecques
- > Rétablissement de la continuité écologique sur 8 ouvrages de la vallée de l'Aa
- > Rétablissement de la continuité écologique au moulin de Ouve – Ouve-Wirquin
- > Rétablissement de la continuité écologique au Rietz Vilain - Fauquembergues
- > Rétablissement de la continuité écologique aux vannages de la SICAL - Lumbres
- > Rétablissement de la continuité écologique au moulin des services techniques de Lumbres
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin de Mombreux - Lumbres
- > Restauration de zone humide aux étangs Zunequin – Ouve-Wirquin
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin Prudhomme - Lumbres
- > Restauration de zone humide à l'ancienne pisciculture d'Assinghem – Wavrans sur l'Aa
- > Rétablissement de la continuité écologique au seuil de Gondardennes - Wizernes
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin Foulon - Lumbres
- > Restauration de zone humide à l'ancienne pisciculture de la Craionière – Ouve-Wirquin
- > Rétablissement de la continuité écologique au Moulin Suzette – Merck-St-Liévin
- > Rétablissement de la continuité écologique au Vieux Moulin - Affringues<sup>2</sup>

## PREVENTION DES INONDATIONS

- > Incitation aux couverts hivernaux
- > Animation des mesures agri-environnementales
- > L'Expo de p'tites reCrues
- > Analyse du vécu des inondations dans le marais audomarois
- > Mobilisation du champ d'expansion des crues
- > Ralentissement en tête de bassin versant
- > Evaluation et bilan du PAPI 2012-2019
- > Système d'endiguement de Blendecques
- > Histoire des inondations dans le marais audomarois

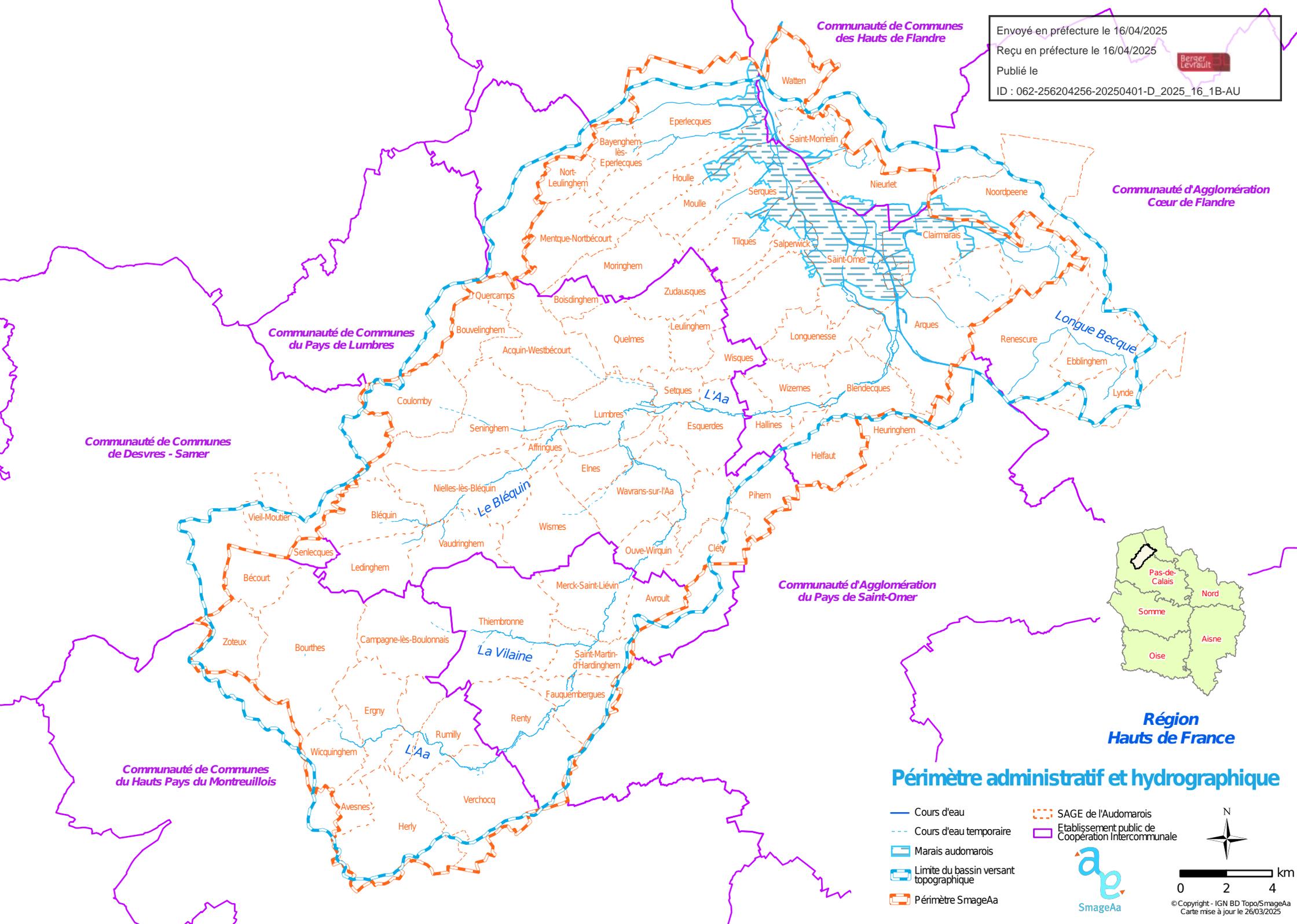
## AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

- > Prospection mutualisée de la ressource en eau

---

<sup>2</sup> Fiche réalisation en cours

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
 Reçu en préfecture le 16/04/2025  
 Publié le  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_16\_1B-AU



Communauté de Communes  
des Hauts de Flandre

Communauté de Communes  
du Pays de Lumbres

Communauté de Communes  
de Desvres - Samer

Communauté d'Agglomération  
Cœur de Flandre

Communauté d'Agglomération  
du Pays de Saint-Omer

Communauté de Communes  
du Hauts Pays du Montreuillois



Région  
Hauts de France

### Périmètre administratif et hydrographique

- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaire
- Marais audomarois
- Limite du bassin versant topographique
- Périmètre SmageAa
- SAGE de l'Audomarois
- Etablissement public de Coopération Intercommunale





Directrice  
**Agnès BOUTEL**

Responsable administrative et financière  
**Soraya ROUSSEL**

Responsable du pôle  
Connaissances  
Animatrice de la CLE  
**Laurence CASTILLON 80%**

Responsable du  
pôle technique  
**François-Xavier  
BRACQ**

Responsable de projets  
Prévention des  
inondations  
**François-Xavier BRACQ**

Assistant.e communication  
**Maëlle Macrez**  
Contrat en alternance du  
18/11/24 à 30/09/25

Animateur technique du SAGE  
**Romain QUIGNEAUX**  
Contrat de projet du  
1/01/22 au 30/06/2026

Responsable de projets  
Milieux  
**Justine DOIRISSE**

Chargé de  
travaux  
**Frédéric NURIT**

Chargé de la  
réduction de  
vulnérabilité  
**Frédéric NURIT**

Chargée de mission  
Risques inondation  
**Alexia FOSTIER**  
Contrat de projet du  
19/07/21 à 31/08/25

Animateur.rice agricole  
**Alexis DEBACQ**

Animatrices pédagogiques  
**Aurélié SERGENT 50%**  
**Isabelle FASQUELLE 50%**  
remplacement juin 2025 par  
**Elodie MICHEL 50%**

Cantonniers de rivière  
**Eddy FOURNIER**  
**Fabrice LEU**  
**Ludovic MARQUIS**  
**Jean-Louis CUVELLIER**

Diagnostiqueurs  
**Cathy KRAWCZYK**  
**Ludovic DELIE**  
Contrat du 8/04/24 au 7/10/25

Chargé de projets  
hydrauliques  
**Corentin LEFEBVRE**  
Contrat de projet du  
1/12/24 au 31/12/26

Animateur.rice agricole  
**Noémie DUNEZ**  
Contrat de projet du  
1/12/24 au 31/12/26

## Equipe 2025

Début 2025  
21 ETP

Agent technique Inondations  
**Julien GOURLAIN**  
Contrat du 1/03/24 au 31/08/25

Secrétaire Inondations  
**Lamia CHEIKHI 86%**  
PEC du 22/02/24 au 21/08/25

Axe Gestion des milieux humides et aquatiques  
Axe Prévention des inondations  
Axe Amélioration et transmission des connaissances  
Fonctions support

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-17**

**FINANCES** : Budget primitif 2025

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

*Délibération corrigée, les R.A.R. ne devant pas être inclus dans le budget si le Compte Administratif n'a pas été voté.*

Elaboré sur la base du ROB, le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 3 211 587,66 €
- ▶ un montant de recettes de fonctionnement de 3 214 976,00 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 8 798 044,68 €
- ▶ un montant de recettes d'investissement de 12 040 418,59 €

Le budget « courant » est supérieur, en fonctionnement, au budget des années précédentes avec une augmentation temporaire des effectifs. En investissement, les travaux en cours se terminent (zones humides de Renty et de St-Martin d'Hardingham) et les nombreuses études de maîtrise d'œuvre avant travaux pour des problématiques de désordres hydrauliques locaux vont être lancées.

Actions courantes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 072 862,66 €	2 090 203,00 €
Investissement	490 408,88 €	489 082,00 €

Le budget exceptionnel post-crués comprend à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement. En investissement plusieurs actions sont assurées pour compte de tiers : la réduction de vulnérabilité du bâti (dispositif MIRAPI), les protections de berges en dur, l'entretien des ouvrages de rétention communaux. En 2025, il s'agit de clôturer les dépenses engagées en 2024.

Actions exceptionnelles post-crués	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 138 725,00 €	1 124 773,00 €
Investissement	9 110 262,00 €	11 551 336,59 €

Ce projet de budget primitif 2025 synthétisé ci-dessous a été présenté et approuvé par le bureau.

BP 2025	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 211 587,66 €	3 214 976,00 €
Investissement	9 600 670,88 €	12 040 418,59 €

Le Comité Syndical a approuvé le budget primitif 2025 et a autorisé le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Certifié exécutoire  
 A compter du  
 Le Président,




pour extrait conforme  
 le Président,  
 A. MEQUIGNON






**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## **Syndicat mixte : SmageAa (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25620425600034

POSTE COMPTABLE : Service Gestion Comptable

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	46

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	48
A1.01 - Opérations non ventilables	51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	55
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	56
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	57
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	60
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	117

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	121
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	122
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	123
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	125
B3.1 - Etat des provisions constituées	126
B3.2 - Etalement des provisions	127
B4 - Etat des charges transférées	135
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	136
B6 - Prêts	137
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	138
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	139
B7.3 - Etat des emprunts garantis	140
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	141
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	142
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	143
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	144
B7.8 - Autres engagements donnés	145
B7.9 - Autres engagements reçus	146
B8 - Subventions versées	149
B9 - Etat du personnel	150
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	151
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	151
B11.2 - Liste des établissements publics créés	152
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	152
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	153
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	154
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	155
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	157
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	158
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	159
D3 - Décisions en matière de taux	161
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	162
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	164
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	166
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	167
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	168

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

#### Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45,68 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	74,52 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	409,79 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	30,94 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
722

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°. du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 817 439,37	2 797 592,44	822 141,03	A1	802 294,10	
<b>Investissement</b>	1 103 017,27	978 539,60	(3) 784 041,03	A2	659 563,36	
<b>Fonctionnement</b>	1 714 422,10	1 819 052,84	(4) 38 100,00	A3	142 730,74	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	3 701 477,84	III + IV	1 272 932,32	B1	-2 428 545,52
<b>Investissement</b>	I	3 701 477,84	III	1 272 932,32	B2	-2 428 545,52
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	-1 626 251,42
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-1 768 982,16
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	142 730,74

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

# I – INFORMATIONS GENERALES

## EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>3 701 477,84</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>103</b>	<b>Opération d'équipement n° 103</b>	<b>850,00</b>
<b>104</b>	<b>Opération d'équipement n° 104</b>	<b>74 638,50</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>53 655,84</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>3 572 333,50</b>
4541108	RCE Renty	193 743,91
458122	Matériel Red Vuln Crues et diag - SmageAa	2 757 878,93
458123	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CAPSO	1 128,00
458124	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CCPL	3 192,00
458125	Restauration de berges dur MOAD	306 205,76
458126	Entretien des OH communaux MOAD	256 780,00
458129	ZH Bout de la Ville St Martin	53 404,90
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>1 272 932,32</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 272 932,32</b>
4541206	RCE Tartar	29 101,82
4541208	RCE Renty	161 901,00
458222	Matériel Red Vuln Crues et diag - SmageAa	594 000,00
458223	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CAPSO	39 600,00
458224	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CCPL	26 400,00
458225	Restauration de berges dur MOAD	208 008,00
458226	Entretien des OH communaux MOAD	122 400,00
458228	RCE Moulin Hoyet	10 500,00
458229	ZH Bout de la Ville St Martin	81 021,50
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>12 040 418,59</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>1 272 932,32</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif)</b> <b>0,00</b>	<b>(si solde positif)</b> <b>0,00</b>
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>13 302 148,72</b>	<b>13 313 350,91</b>
		+	+
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 214 976,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit)</b> <b>0,00</b>	<b>(si excédent)</b> <b>0,00</b>
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>3 211 587,66</b>	<b>3 214 976,00</b>
		+	+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>16 513 736,38</b>	<b>16 528 326,91</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	199 600,00	6 584,50	116 000,00	116 000,00	122 584,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	197 527,20	53 655,84	146 500,00	146 500,00	200 155,84
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 627 000,00	68 904,00	654 976,00	654 976,00	723 880,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 024 127,20</b>	<b>129 144,34</b>	<b>932 476,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>1 061 620,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	160 316,14	0,00	174 408,88	174 408,88	174 408,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>160 316,14</b>	<b>0,00</b>	<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	5 973 126,80	3 572 333,50	8 473 786,00	8 473 786,00	12 046 119,50
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 157 570,14</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>13 282 148,72</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	91 400,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>91 400,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 248 970,14</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>13 302 148,72</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 302 148,72</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 565 977,93	0,00	802 750,80	802 750,80	802 750,80
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 565 977,93</b>	<b>0,00</b>	<b>802 750,80</b>	<b>802 750,80</b>	<b>802 750,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 925,13	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 925,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	5 932 002,82	1 272 932,32	10 232 667,79	10 232 667,79	11 505 600,11
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 515 905,88</b>	<b>1 272 932,32</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>12 308 350,91</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	657 580,36		920 000,00	920 000,00	920 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	80 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>737 580,36</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 253 486,24</b>	<b>1 272 932,32</b>	<b>12 040 418,59</b>	<b>12 040 418,59</b>	<b>13 313 350,91</b>
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 313 350,91</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**985 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le   
ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 447 357,21	0,00	1 111 172,08	1 111 172,08	1 111 172,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	915 304,00	0,00	1 008 005,00	1 008 005,00	1 008 005,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	58 050,00	0,00	39 855,00	39 855,00	39 855,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 420 711,21</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>2 159 032,08</b>
66	Charges financières	21 462,34	0,00	26 289,42	26 289,42	26 289,42
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00	1 266,16	1 266,16	1 266,16
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 462 473,55</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>2 206 587,66</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	657 580,36		920 000,00	920 000,00	920 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	80 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>737 580,36</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 200 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 211 587,66</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 211 587,66</b>
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

**II**  
**C2**

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	37 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 036 653,91	0,00	3 049 976,00	3 049 976,00	3 049 976,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 108 653,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 108 653,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	91 400,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>91 400,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 200 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 214 976,00</b>	<b>3 214 976,00</b>	<b>3 214 976,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 214 976,00</b>
------------------------------------------------------	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>985 000,00</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	174 408,88	0,00	174 408,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	898 464,50		898 464,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	15 000,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	147 155,84	0,00	147 155,84
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	12 046 119,50	0,00	12 046 119,50
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>13 282 148,72</b>	<b>20 000,00</b>	<b>13 302 148,72</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 302 148,72</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 111 172,08		1 111 172,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 008 005,00		1 008 005,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	39 855,00	0,00	39 855,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	26 289,42	0,00	26 289,42
67	Charges spécifiques (9)	1 266,16	0,00	1 266,16
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	85 000,00	105 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		920 000,00	920 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 206 587,66</b>	<b>1 005 000,00</b>	<b>3 211 587,66</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 211 587,66</b>
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	802 750,80	0,00	802 750,80
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		85 000,00	85 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	11 505 600,11	0,00	11 505 600,11
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		920 000,00	920 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>12 308 350,91</b>	<b>1 005 000,00</b>	<b>13 313 350,91</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 313 350,91

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	100 000,00		100 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00		35 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	3 049 976,00		3 049 976,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	10 000,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 194 976,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>3 214 976,00</b>

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le 09/04/2025



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>3 214 976,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 248 970,14</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>0,00</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>0,00</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>13 302 148,72</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	95 100,00	53 655,84	0,00	93 500,00	93 500,00	0,00	93 500,00	147 155,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 919 027,20	75 488,50	0,00	822 976,00	822 976,00	0,00	822 976,00	898 464,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 024 127,20</b>	<b>129 144,34</b>	<b>0,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>0,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>1 061 620,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	160 316,14	0,00		174 408,88	174 408,88		174 408,88	174 408,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>160 316,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>	<b>0,00</b>	<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	5 973 126,80	3 572 333,50	0,00	8 473 786,00	8 473 786,00	0,00	8 473 786,00	12 046 119,50
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 157 570,14</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>0,00</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>0,00</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>13 282 148,72</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	91 400,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>91 400,00</b>			<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le 09/04/2025  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 (BP N-1 Vote))
		I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>13 302 148,72</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 253 486,24</b>	<b>1 272 932,32</b>	<b>12 040 418,59</b>	<b>12 040 418,59</b>	<b>13 313 350,91</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 565 977,93	0,00	802 750,80	802 750,80	802 750,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 565 977,93</b>	<b>0,00</b>	<b>802 750,80</b>	<b>802 750,80</b>	<b>802 750,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 925,13	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 925,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	5 932 002,82	1 272 932,32	10 232 667,79	10 232 667,79	11 505 600,11
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 515 905,88</b>	<b>1 272 932,32</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>12 308 350,91</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	657 580,36		920 000,00	920 000,00	920 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	80 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>737 580,36</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

TOTAL  
 (RAR N-1 + Vote)

Beser  
 Levrault

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>13 313 350,91</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 248 970,14</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>0,00</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>0,00</b>	<b>9 600 670,88</b>	<b>13 302 148,72</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	95 100,00	53 655,84	0,00	93 500,00	93 500,00	0,00	93 500,00	147 155,84
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	48 559,52		0,00	0,00	0,00	0,00	48 559,52
21838	Autre matériel informatique	18 300,00	5 096,32		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	10 096,32
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2185	Matériel de téléphonie	2 300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	69 000,00	0,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 919 027,20	75 488,50	0,00	822 976,00	822 976,00	0,00	822 976,00	898 464,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 024 127,20</b>	<b>129 144,34</b>	<b>0,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>0,00</b>	<b>932 476,00</b>	<b>1 061 620,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	Vote  III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	160 316,14	0,00		174 408,88	174 408,88		174 408,88	174 408,88
1641	Emprunts en euros	160 316,14	0,00		174 408,88	174 408,88		174 408,88	174 408,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>160 316,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>	<b>0,00</b>	<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	5 973 126,80	3 572 333,50	0,00	8 473 786,00	8 473 786,00	0,00	8 473 786,00	12 046 119,50
4541106	RCE Tartar	<b>7 876,80</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541108	RCE Renty	<b>394 150,00</b>	193 743,91		0,00	0,00	0,00	0,00	193 743,91
458104	RCE Suzette	<b>2 500,00</b>	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
458122	Matériel Red Vuln Crues et diag - SmageAa	<b>4 228 740,00</b>	2 757 878,93		7 223 635,80	7 223 635,80	0,00	7 223 635,80	9 981 514,73
458123	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CAPSO	<b>281 916,00</b>	1 128,00		481 575,75	481 575,75	0,00	481 575,75	482 703,75
458124	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CCPL	<b>187 944,00</b>	3 192,00		321 050,45	321 050,45	0,00	321 050,45	324 242,45
458125	Restauration de berges dur MOAD	<b>500 000,00</b>	306 205,76		0,00	0,00	0,00	0,00	306 205,76
458126	Entretien des OH communaux MOAD	<b>300 000,00</b>	256 780,00		0,00	0,00	0,00	0,00	256 780,00
458127	RCE Moulin Bubbe	<b>15 000,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458128	RCE Moulin Hoyet	<b>15 000,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458129	ZH Bout de la Ville St Martin	<b>40 000,00</b>	53 404,90		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	233 404,90
458130	Fasquelle	<b>0,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458131	Etude Opportunité FA 1.12 et 1.13	<b>0,00</b>	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
458132	ZEC + Recalibrage Arques	<b>0,00</b>	0,00		165 024,00	165 024,00	0,00	165 024,00	165 024,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 157 570,14</b>	<b>3 701 477,84</b>	<b>0,00</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>0,00</b>	<b>9 580 670,88</b>	<b>13 282 148,72</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	91 400,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	Vote (RAB N-1 / RAR N-1)  III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	91 400,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
458122	Matériel Red Vuln Crues et diag - SmageAa	46 260,00			0,00	0,00		0,00	0,00
458123	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CAPSO	3 084,00			0,00	0,00		0,00	0,00
458124	Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CCPL	2 056,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>91 400,00</b>			<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	MOULIN SNICK		17 999,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	CHALAND		193 747,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	CHAMP D'EXPANSION DES CRUES		13 883 065,18	850,00	38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00
104	RESORPTION DES DESORDRES LOCAUX		325 691,60	74 638,50	764 976,00	764 976,00	0,00	764 976,00
105	RESSOURCE EN EAU		691 720,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	reduction vulnerabilite		292 207,12	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>15 404 431,29</b>	<b>75 488,50</b>	<b>822 976,00</b>	<b>822 976,00</b>	<b>0,00</b>	<b>822 976,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101  
LIBELLE : MOULIN SNICK  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>17 999,80</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 999,80	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 999,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : CHALAND**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>193 747,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 931,35	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	38 931,35	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	154 815,65	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	154 815,65	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>99 323,21</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	99 323,21	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	99 323,21	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103**  
**LIBELLE : CHAMP D'EXPANSION DES CRUES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>13 883 065,18</b>	<b>a 850,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>b 38 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>730 810,16</b>	<b>850,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
2031	Frais d'études	717 419,05	850,00	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	3 590,07	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	9 801,04	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>760 655,10</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
2118	Autres terrains	674 902,04	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	81 496,20	0,00	33 000,00	33 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 256,86	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>12 391 599,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 595 635,81	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	2 460,28	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 530,52	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	791 973,31	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>8 487 413,95</b>	<b>c 0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>d 29 000,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>8 308 618,45</b>	<b>0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 618 526,13	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	221 635,35	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	126 477,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	1 888 287,94	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	453 692,03	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>178 795,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 574,26	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	176 221,24	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-9 850,00**



- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats de paiement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : RESORPTION DES DESORDRES LOCAUX**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>325 691,60</b>	<b>a 74 638,50</b>	<b>764 976,00</b>	<b>b 764 976,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>266 154,50</b>	<b>5 734,50</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
2031	Frais d'études	265 983,46	5 734,50	110 000,00	110 000,00
2033	Frais d'insertion	171,04	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>58 313,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	13 027,10	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	45 286,69	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>1 223,31</b>	<b>68 904,00</b>	<b>654 976,00</b>	<b>654 976,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	68 904,00	654 976,00	654 976,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 223,31	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>90 877,12</b>	<b>c 0,00</b>	<b>527 980,80</b>	<b>d 527 980,80</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>85 255,92</b>	<b>0,00</b>	<b>527 980,80</b>	<b>527 980,80</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	61 303,62	0,00	326 288,00	326 288,00
1312	Subv. transf. Régions	5 371,60	0,00	4 500,00	4 500,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	10 743,20	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	7 837,50	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	197 192,80	197 192,80
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>5 621,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	5 621,20	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-311 633,70**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105**  
**LIBELLE : RESSOURCE EN EAU**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>691 720,59</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>231 543,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	230 751,81	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	791,44	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 700,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	20 700,43	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>439 476,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	439 476,91	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>759 961,51</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>759 961,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	240 911,21	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	72 240,30	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	446 810,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107**  
**LIBELLE : reduction vulnerabilite**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		292 207,12	<b>a</b> 0,00	20 000,00	<b>b</b> 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	292 207,12	0,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	292 207,12	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		164 825,06	<b>c</b> 0,00	16 000,00	<b>d</b> 16 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	164 825,06	0,00	16 000,00	16 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	117 111,93	0,00	16 000,00	16 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	47 713,13	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-4 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		8 253 486,24	1 272 932,32	12 040 418,59	12 040 418,59	13 313 350,91
		I	II	III = I + II		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 565 977,93	0,00	802 750,80	802 750,80	802 750,80
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 565 977,93	0,00	542 058,00	542 058,00	542 058,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	256 192,80	256 192,80	256 192,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 565 977,93</b>	<b>0,00</b>	<b>802 750,80</b>	<b>802 750,80</b>	<b>802 750,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 925,13	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	17 925,13	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 925,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	5 932 002,82	1 272 932,32	10 232 667,79	10 232 667,79	11 505 600,11
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 515 905,88</b>	<b>1 272 932,32</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>12 308 350,91</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	ID : 062-256204256-20250401-D_2025_17_1-BF		III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	657 580,36		920 000,00	920 000,00			920 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	80 000,00		85 000,00	85 000,00			85 000,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00			0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00			0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	80 000,00		85 000,00	85 000,00			85 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00			0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00			0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		0,00	0,00			0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00			0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00			0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00			0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00			0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>737 580,36</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>			<b>1 005 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 200 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>0,00</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 211 587,66</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 447 357,21	0,00	0,00	1 111 172,08	1 111 172,08	0,00	1 111 172,08	1 111 172,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	915 304,00	0,00		1 008 005,00	1 008 005,00		1 008 005,00	1 008 005,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	58 050,00	0,00	0,00	39 855,00	39 855,00	0,00	39 855,00	39 855,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 420 711,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>2 159 032,08</b>
66	Charges financières	21 462,34	0,00		26 289,42	26 289,42		26 289,42	26 289,42
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00		1 266,16	1 266,16		1 266,16	1 266,16
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>41 762,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 555,58</b>	<b>47 555,58</b>		<b>47 555,58</b>	<b>47 555,58</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 462 473,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>2 206 587,66</b>
023	Virement à la section d'investissement	657 580,36			920 000,00	920 000,00		920 000,00	920 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	80 000,00			85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>737 580,36</b>			<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>

**D002 Résultat reporté ou anticipé (5)****0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****3 211 587,66**

## SmageAa - Budget Principal - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

**III – VOTE DU BUDGET****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 200 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 214 976,00</b>	<b>3 214 976,00</b>	<b>3 214 976,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	37 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	3 036 653,91	0,00	3 049 976,00	3 049 976,00	3 049 976,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 108 653,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 108 653,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	91 400,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>91 400,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)****0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****3 214 976,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 200 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>0,00</b>	<b>3 211 587,66</b>	<b>3 211 587,66</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 447 357,21	0,00	0,00	1 111 172,08	1 111 172,08	0,00	1 111 172,08	1 111 172,08
6027	Alimentation	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	12 050,00	0,00		12 900,00	12 900,00	0,00	12 900,00	12 900,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
60631	Fournitures d'entretien	600,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 800,00	0,00		21 800,00	21 800,00	0,00	21 800,00	21 800,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	1 900,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	523 173,00	0,00		33 660,00	33 660,00	0,00	33 660,00	33 660,00
6132	Locations immobilières	33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	25 000,00	0,00		25 300,00	25 300,00	0,00	25 300,00	25 300,00
61521	Entretien terrains	57 500,00	0,00		56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
61524	Entretien bois et forêts	52 164,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 700,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	37 675,00	0,00		40 808,00	40 808,00	0,00	40 808,00	40 808,00
6161	Multirisques	17 699,78	0,00		20 848,58	20 848,58	0,00	20 848,58	20 848,58
617	Etudes et recherches	598 545,00	0,00		725 220,50	725 220,50	0,00	725 220,50	725 220,50
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6236	Catalogues et imprimés	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés		Vote)  III = I + II
								Crédits gérés hors AE		
6237	Publications	0,00	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00	
6238	Divers	0,00	0,00		42 725,00	42 725,00	0,00	42 725,00	42 725,00	
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
6247	Transports collectifs	3 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 200,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	
6262	Frais de télécommunications	14 250,00	0,00		15 910,00	15 910,00	0,00	15 910,00	15 910,00	
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	0,00		6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00	
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	915 304,00	0,00		1 008 005,00	1 008 005,00		1 008 005,00	1 008 005,00	
6218	Autre personnel extérieur	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	522,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	522,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 440,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 540,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00	
64111	Rémunération principale titulaires	350 000,00	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00	
64113	NBI	1 800,00	0,00		1 780,00	1 780,00		1 780,00	1 780,00	
64118	Autres indemnités	115 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00	
64131	Rémunérations	127 700,00	0,00		197 700,00	197 700,00		197 700,00	197 700,00	
64138	Primes et autres indemnités	17 800,00	0,00		28 440,00	28 440,00		28 440,00	28 440,00	
64168	Autres emplois aidés	21 700,00	0,00		19 600,00	19 600,00		19 600,00	19 600,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		13 200,00	13 200,00		13 200,00	13 200,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	84 480,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	113 500,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 100,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	29 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00	
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		120,00	120,00		120,00	120,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 500,00	0,00		24 865,00	24 865,00		24 865,00	24 865,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	8 600,00	0,00		8 300,00	8 300,00		8 300,00	8 300,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)  III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	58 050,00	0,00	0,00	39 855,00	39 855,00	0,00	39 855,00	39 855,00
65311	Indemnités de fonction	38 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	0,00		1 850,00	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00
65888	Autres	18 050,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 420 711,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>0,00</b>	<b>2 159 032,08</b>	<b>2 159 032,08</b>
66	Charges financières	21 462,34	0,00		26 289,42	26 289,42		26 289,42	26 289,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 500,00	0,00		26 585,00	26 585,00		26 585,00	26 585,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 037,66	0,00		-295,58	-295,58		-295,58	-295,58
67	Charges spécifiques (4)	300,00	0,00		1 266,16	1 266,16		1 266,16	1 266,16
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00	0,00		1 266,16	1 266,16		1 266,16	1 266,16
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>41 762,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 555,58</b>	<b>47 555,58</b>		<b>47 555,58</b>	<b>47 555,58</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 462 473,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 206 587,66</b>	<b>2 206 587,66</b>
023	Virement à la section d'investissement	657 580,36			920 000,00	920 000,00		920 000,00	920 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	80 000,00			85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	80 000,00			85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>737 580,36</b>			<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	295,58
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-295,58

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le   
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 200 053,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 214 976,00</b>	<b>3 214 976,00</b>	<b>3 214 976,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	37 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 036 653,91	0,00	3 049 976,00	3 049 976,00	3 049 976,00
744	FCTVA	99,08	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	550 592,00	0,00	504 638,00	504 638,00	504 638,00
7472	Participation régions	49 264,47	0,00	94 923,00	94 923,00	94 923,00
7473	Participation départements	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	1 766 600,00	0,00	1 766 601,00	1 766 601,00	1 766 601,00
747888	Autres	657 098,36	0,00	670 814,00	670 814,00	670 814,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 108 653,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 108 653,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>	<b>3 194 976,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	91 400,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
722	Immobilisations corporelles	51 400,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voté II	Publié III = I + II
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>91 400,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

Publié le 09/04/2025  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

AT

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>182 908,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	174 408,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 397 762,00</b>	<b>0,00</b>		<b>9 580 670,88</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		174 408,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	115 000,00	0,00		116 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	15 000,00	0,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	139 000,00	0,00		146 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	654 976,00	0,00		654 976,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	8 473 786,00	0,00		8 473 786,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 035 418,59</b>	<b>0,00</b>		<b>11 035 418,59</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	802 750,80	0,00		802 750,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le 9  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	10 232 667,79	0,00		10 232 667,79

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>182 908,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	174 408,88	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>182 908,88</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 408,88
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.900-5**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904-4

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.907**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 110 262,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	654 976,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	8 291 286,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 631 336,59</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	708 950,80	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	9 922 385,79	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 500,00</b>	<b>9 397 762,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	115 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	104 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 976,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 500,00	8 473 786,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>404 082,00</b>	<b>11 035 418,59</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 800,00	802 750,80
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 282,00	310 282,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 922 385,79

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

AZ

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 209 632,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	134 216,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 008 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	39 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	26 289,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 266,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 000 001,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 000 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>996 955,50</b>	<b>0,00</b>		<b>2 206 587,66</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	976 955,50	0,00		1 111 172,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 008 005,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 855,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 289,42
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 266,16
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00		20 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 194 975,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 194 976,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00		100 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		35 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 049 975,00	0,00		3 049 976,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00		10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV  
AZ-01

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>1 209 632,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	25 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	11 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	20 848,58	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	15 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	711 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	271 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	39 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	26 289,42	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 266,16	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 000 001,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	1 000 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 209 632,16</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 408,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 848,58
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 010,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 720,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 485,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 850,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 289,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,16
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 001,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 001,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****AZ.930-5****FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AZ.931**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AZ.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 725,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	13 725,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 124 773,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 773,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>878 230,50</b>	<b>996 955,50</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 650,00	37 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 760,00	26 760,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00	136 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 220,50	725 220,50
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	42 725,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 070 202,00</b>	<b>2 194 975,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 202,00	2 049 975,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					2 605 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 605 000,00									
10002144230	Agence Credit Agricole Nord de France	13/12/2021		01/03/2022	105 000,00	F		0,460	0,471		T	X Echéance constante		A-1
MON523601EUR/521885	Caisse Francaise de Financement Local	05/07/2018		01/11/2018	1 500 000,00	F		1,750	1,750		T	C	O	A-1
MON528972EUR/0530150/001	SOCIETE ANONYME Banque Postale	17/09/2019		01/02/2020	1 000 000,00	F		0,640	0,642		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>2 605 000,00</b>												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 758 330,10					156 666,02	21 913,43	0,00	3 446,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 758 330,10					156 666,02	21 913,43	0,00	3 446,47
10002144230		0,00	A-1	60 413,50	3,92	F		0,471	14 999,34	252,06	0,00	17,41
MON523601EUR/521885		0,00	A-1	1 031 250,00	13,58	F		1,750	75 000,00	17 554,70	0,00	2 789,06
MON528972EUR/0530150/001		0,00	A-1	666 666,60	9,83	F		0,642	66 666,68	4 106,67	0,00	640,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 758 330,10</b>					<b>156 666,02</b>	<b>21 913,43</b>	<b>0,00</b>	<b>3 446,47</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**SmageAa - Budget Principal - BP - 2025**

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 758 330,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 300.00 €		17-12-2014
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	autres agencements	30	01/01/2000
L	autres immo corporelles	10	01/01/2000
L	autres outillages	6	01/01/2000
L	brevets, licences	2	01/01/2000
L	frais d'études	5	01/01/2000
L	frais insertion	1	01/01/2000
L	matériel bureau	5	01/01/2000
L	matériel informatique	4	01/01/2000
L	matériel transport	7	01/01/2000
L	meublier	15	01/01/2000
L	plantation	15	01/01/2000
L	subventions équipement droit	8	01/01/2000

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	20 000,00		180 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	20 000,00		180 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
constitution d'un fonds d'indemnisation	20 000,00	02/03/2016	180 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>20 000,00</b>		<b>180 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
 Reçu en préfecture le 09/04/2025  
 Publié le 09/04/2025  
 ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDES E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>20 000,00</b>		<b>180 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Autres provisions pour risques	constitution d'un fonds d'indemnisation	200 000,00	10	180 000,00	20 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).


 IV  
 BS

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 454106		Intitulé de l'opération : RCE Tartar			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>88 449,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4541106 Dépenses nouvelles (5)	88 449,87	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>88 449,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>29 101,00</b>	<b>29 101,82</b>	<b>0,00</b>	<b>29 101,82</b>	<b>29 101,82</b>
4541206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	29 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541206 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	29 101,82	0,00	29 101,82	29 101,82
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>29 101,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 454108		Intitulé de l'opération : RCE Renty			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>386 256,09</b>	<b>193 743,91</b>	<b>0,00</b>	<b>193 743,91</b>	<b>193 743,91</b>
4541108 Dépenses nouvelles (5)	386 256,09	193 743,91	0,00	193 743,91	193 743,91
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>386 256,09</b>	<b>193 743,91</b>	<b>0,00</b>	<b>193 743,91</b>	<b>193 743,91</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>161 901,00</b>	<b>161 901,00</b>	<b>310 282,00</b>	<b>472 183,00</b>	<b>472 183,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541208 Annulations sur recettes (d) (6)	161 901,00	161 901,00	310 282,00	472 183,00	472 183,00

N° opération : 454108		Intitulé de l'opération : RCE Renty		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45804		Intitulé de l'opération : RCE Suzette			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>221 343,55</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	
<b>458104</b> Dépenses nouvelles (5)	202 419,55	0,00	2 500,00	2 500,00	
<b>458104</b> (5)	18 924,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>221 343,55</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>223 512,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>458204</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	223 512,83	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>223 512,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 45809		Intitulé de l'opération : Moulin Snick			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>458109</b> Dépenses nouvelles (5)	0,01	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45809		Intitulé de l'opération : Moulin Snick		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45822		Intitulé de l'opération : Matériel Red Vuln Crues et diag - SmageAa			Date de la délibération : 28/03/2024
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>81 497,23</b>	<b>2 757 878,93</b>	<b>7 223 635,80</b>	<b>9 981 514,73</b>	
<b>458122</b> Dépenses nouvelles (5)	81 497,23	2 757 878,93	7 223 635,80	9 981 514,73	
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>81 497,23</b>	<b>2 757 878,93</b>	<b>7 223 635,80</b>	<b>9 981 514,73</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>302 400,00</b>	<b>594 000,00</b>	<b>8 293 500,00</b>	<b>8 887 500,00</b>	
<b>458222</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	302 400,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>458222</b> Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	594 000,00	8 293 500,00	8 887 500,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>302 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 45823		Intitulé de l'opération : Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CAPSO			Date de la délibération : 28/03/2024
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>4 776,00</b>	<b>1 128,00</b>	<b>481 575,75</b>	<b>482 703,75</b>	
<b>458123</b> Dépenses nouvelles (5)	1 692,00	1 128,00	481 575,75	482 703,75	
<b>458123</b> (5)	3 084,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	



N° opération : 45823		Intitulé de l'opération : Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CAPSO		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>4 776,00</b>	<b>1 128,00</b>	<b>481 575,75</b>	<b>482 703,75</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>20 160,00</b>	<b>39 600,00</b>	<b>552 900,00</b>	<b>592 500,00</b>
458223 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	20 160,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
458223 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	39 600,00	552 900,00	592 500,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>20 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45824		Intitulé de l'opération : Matériel Red Vuln Crues et diag - SYMVAHEM CCPL		Date de la délibération : 28/03/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>3 184,00</b>	<b>3 192,00</b>	<b>321 050,45</b>	<b>324 242,45</b>	
458124 Dépenses nouvelles (5)	2 620,00	3 192,00	321 050,45	324 242,45	
458124 (5)	564,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>3 184,00</b>	<b>3 192,00</b>	<b>321 050,45</b>	<b>324 242,45</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>13 440,00</b>	<b>26 400,00</b>	<b>368 600,00</b>	<b>395 000,00</b>	
458224 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	13 440,00	26 400,00	0,00	26 400,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
458224 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	368 600,00	368 600,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>13 440,00</b>	<b>26 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 400,00</b>	

N° opération : 45825		Intitulé de l'opération : Restauration de berges dur MOAD		Date de la délibération : 28/03/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>190 962,24</b>	<b>306 205,76</b>	<b>0,00</b>	<b>306 205,76</b>	
458125 Dépenses nouvelles (5)	190 962,24	306 205,76	0,00	306 205,76	



N° opération : 45825		Intitulé de l'opération : Restauration de berges dur MOAD		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>190 962,24</b>	<b>306 205,76</b>	<b>0,00</b>	<b>306 205,76</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>30 835,82</b>	<b>208 008,00</b>	<b>184 761,79</b>	<b>392 769,79</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>458225 Annulations sur recettes (d) (6)</b>	30 835,82	208 008,00	184 761,79	392 769,79
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45826		Intitulé de l'opération : Entretien des OH communaux MOAD		Date de la délibération : 28/03/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>293 220,00</b>	<b>256 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>256 780,00</b>	
<b>458126 Dépenses nouvelles (5)</b>	293 220,00	256 780,00	0,00	256 780,00	
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>293 220,00</b>	<b>256 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>256 780,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>122 400,00</b>	<b>277 600,00</b>	<b>400 000,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>458226 Annulations sur recettes (d) (6)</b>	0,00	122 400,00	277 600,00	400 000,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 45828		Intitulé de l'opération : RCE Moulin Hoyet		Date de la délibération : 28/03/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	



N° opération : 45828		Intitulé de l'opération : RCE Moulin Hoyet		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>17 832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458128 Dépenses nouvelles (5)	17 832,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>17 832,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>13 823,53</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
458228 Annulations sur recettes (d) (6)	13 823,53	10 500,00	0,00	10 500,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45829		Intitulé de l'opération : ZH Bout de la Ville St Martin		Date de la délibération : 28/03/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>16 595,10</b>	<b>53 404,90</b>	<b>180 000,00</b>	<b>233 404,90</b>	
458129 Dépenses nouvelles (5)	16 595,10	53 404,90	180 000,00	233 404,90	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>16 595,10</b>	<b>53 404,90</b>	<b>180 000,00</b>	<b>233 404,90</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>81 021,50</b>	<b>0,00</b>	<b>81 021,50</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
458229 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	81 021,50	0,00	81 021,50	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 45830		Intitulé de l'opération : Fasquelle		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

<b>DEPENSES (a)</b>	<b>14 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>458130</b> Dépenses nouvelles (5)	14 160,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>14 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>10 976,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>458230</b> Annulations sur recettes (d) (6)	10 976,97	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45831		Intitulé de l'opération : Etude Opportunité FA 1.12 et 1.13			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	
<b>458131</b> Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>458231</b> Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 45832		Intitulé de l'opération : ZEC + Recalibrage Arques			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 024,00</b>	<b>165 024,00</b>
<b>458132</b> Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	165 024,00	165 024,00
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 024,00</b>	<b>165 024,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>165 024,00</b>	<b>165 024,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>458232</b> Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	165 024,00	165 024,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV  
57.5

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>3 194 976,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**IV  
57.9**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

**SmageAa - Budget Principal - BP - 2025**

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

#### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

### LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 428 545,52	-2 428 545,52
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 428 545,52	-2 428 545,52

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 428 545,52	-2 428 545,52
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-2 428 545,52	-2 428 545,52

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	194 408,88	194 408,88
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 005 000,00	1 005 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	810 591,12	810 591,12

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>194 408,88</b>	<b>I 194 408,88</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>174 408,88</b>	<b>174 408,88</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	174 408,88	174 408,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>III 1 005 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>1 005 000,00</b>	<b>1 005 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	85 000,00	85 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	920 000,00	920 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

**SmageAa - Budget Principal - BP - 2025**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025



Publié le

es budgets retraçant les dépenses et les  
ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**

IV

DT

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B) 0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant		
Matériel		0,00		
Autres		0,00		
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B) (C) 0,00</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

## SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

## Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE	0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

**SmageAa - Budget Principal - BP - 2025**

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_17\_1-BF

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Esquerdes, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Esquerdes, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

Alain MEQUIGNON	
Alain MEQUIGNON (Pouvoir de Mr DESCHODT Daniel)	
Bertrand PRUVOST	
Christophe CORNETTE	
Estelle DOUTRIAUX	
Ghislain WILQUIN	
Gérard COLIN	
Jean-François DENEQUE	
Jean-Michel BOUHIN	
Laurent DENIS	
Mathieu PRUVOST	
Patrick LAVOGEZ	
Paule ROLLAND	
Véronique BRIOIS	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2025, et de la publication le

A Esquerdes, le 09/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-18**

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**RESSOURCES HUMAINES** : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

Par délibération n° D-2022-18 du 10 novembre 2022, le SmageAa a mis en place ses Lignes Directrices de Gestion,

Par délibération n° D-2024-19 du 28 mars 2024, le SmageAa a modifié le tableau des effectifs.

Il appartient au Comité syndical d'actualiser le tableau des effectifs, en vue de l'adapter aux profils de poste recherchés et aux besoins des services.

► Considérant le départ de l'animateur agricole dans le cadre d'une mutation, et le recrutement d'un agent pour le remplacer :

• Transformation d'1 poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en 1 poste de Technicien Territorial à temps complet,

Ces transformations d'emploi se font à masse salariale constante.

Suite à ce qui précède, le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix pour :

- approuver le tableau des effectifs du SmageAa comme ci-dessous ;
- préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**Proposition de tableau des effectifs pour 2025**

Emplois permanents	grade	cat.	emplois budgétaires			effectifs pourvus en ETPT		
			temps complet	temps non complet	total	agents titulaires	agents contractuels	total
<b>filière administrative</b>	adj admin ppal 1ère cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>filière technique</b>	Ingénieur ppl	A	1	0	1	1	0	1
	ingénieur	A	1	0	1	0,8	0	0,8
	<b>technicien ppal 1ère cl</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>technicien</b>	<b>B</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
	agent de maitrise principal	C	1	0	1	1	0	1
	adj tech ppal 1ère cl	C	3	0	3	3	0	3
	adj technique	C	1	0	1	1	0	1
<b>filière animation</b>	animateur ppal 1ère cl	B	0	2 x 0,5	1	0,5	0,5	1
<b>total</b>			<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>11,3</b>	<b>0,5</b>	<b>11,8</b>

Certifié exécutoire

A compter du 1<sup>er</sup> AVR. 2025  
 Le Président,

pour extrait conforme  
 le Président  
 A. MEQUIGNON






**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-19**

**PREVENTION DES INONDATIONS** : Adhésion au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique

Rapporteur : M. PRUVOST

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Le réseau LoRaWAN est un protocole de communication sans fil permettant à des appareils de transmettre des petites quantités de données sur de longues distances, tout en consommant très peu d'énergie. Elle utilise des fréquences radio non licenciées, ce qui permet une mise en œuvre à moindre coût et les capteurs connectés communiquent avec des antennes passerelles, qui transmettent les données vers des serveurs réseau.

Cette technologie semble intéressante pour optimiser la durée de vie des batteries du parc de stations de mesure de hauteur d'eau du SmageAa, ce qui permettrait de réduire les dépenses liées au changement de batteries.

Le réseau LoRaWAN commence à apparaître sur le territoire de la CCPL et est prévu également sur la CAPSO.

Le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique se charge de son installation dans les différentes communes. Il possède également une centrale d'achat proposant des capteurs de version supérieur à ceux du SmageAa, axés sur la technologie LoRaWAN, avec des prix relativement bas.

Le SmageAa s'est déjà lancé dans la mise en place d'une phase de test sur le bassin n°4 du CIC 12, à Affringues, sur une période de 1 à 2 mois. La fourniture et l'installation ont été prise en charge par le Syndicat mixte Numérique. Dans le cas où les tests deviendraient concluants, le SmageAa souhaiterait adhérer à ce dernier, ce qui pourrait permettre de profiter du réseau LoRaWAN et de renouveler notre parc de sondes à bas coût, lorsque l'occasion se présentera.

En ce qui concerne les frais :

Dans le cadre de l'accès au réseau

Accès aux services	2 500 €
Contribution forfaitaire	10 € / agent SmageAa
Abonnement au service LoRaWAN	10 € / an / capteur

Dans le cadre d'une installation de capteur

Visite technique	250 € (la demi-journée) 450 € (la journée)
Fourniture d'un capteur	1 000 €
Installation d'un capteur	180 €

Les montants affichés sont indicatifs et seront fixés définitivement à l'issue de l'expérimentation.

Le Comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, sous réserve des résultats de l'expérimentation, afin :

- d'adhérer au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique,
- d'adhérer à la centrale d'achat,
- d'inscrire les dépenses au budget 2025 et suivants,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Certifié exécutoire

A compter du - 3 AVR. 2025

Le Président,

pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_19-DE

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-20**

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS : Hydraulique douce – plan de gestion et nouveaux travaux**

Rapporteur : M. PRUVOST

*Précédente délibération : 2021-31 Hydraulique douce – plan de gestion et financements*

Depuis 2022, le SmageAa met en œuvre le plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce.

Aujourd'hui, cela concerne plus de 27 km de haies et fascines réparties comme indiqué ci-dessous :

Secteurs	HAIE Nb / Linéaire	FASCINE Nb / Linéaire	TOTAL Nb / Linéaire
Haut Pays	54 / 9 075 m	296 / 6 061 m	350 / 15 136 m
Pays de Lumbres	51 / 5304 m	152 / 2 870 m	203 / 8 174 m
Vallée du Thiembronne – Fauquembergues*	39 / 2 883 m	60 / 979 m	89 / 3 862 m
Secteur CCDS	4 / 168 m	1 / 14 m	5 / 180 m
<b>TOTAL</b>	<b>148 / 17 430 m</b>	<b>509 / 9 924 m</b>	<b>647 / 27 352 m</b>

\* fin des travaux hiver 2024-2025

Les opérations d'entretien seront réalisées par prestation externe.

L'entretien courant consiste en la réalisation de taille, débroussaillage, regarni de fagots, remplacement de pieux ou de plants, prolongation ou colmatage d'ouvrages, retrait des protections gibier des haies, .... A cet entretien vient s'ajouter des actions de restauration (remplacer des pieds abîmés).

Cependant, la gestion des dépôts de sédiments en amont des ouvrages est laissée à la charge des exploitants avec une sensibilisation et un suivi par le SmageAa pour s'assurer de la bonne réalisation de ces opérations essentielles à la bonne efficacité des ouvrages.

L'Agence de l'Eau finance à 40 % les opérations d'entretien et restauration d'ouvrages. Le budget prévisionnel est de 150 000 € pour 3 ans.

En parallèle, le SmageAa a pour objectif d'implanter de nouveaux ouvrages d'hydraulique douce sur les bassins versants sujets à l'érosion. Ainsi, la mise en place de ces ouvrages pourra découler de deux processus :

- D'une animation agricole réalisée sur un des 36 sous-bassins versants cibles pour les années 2025 et 2026.
- D'une sollicitation directe d'exploitants désirant des implantations sur leurs parcelles.

Contrairement au volume annuel d'entretien qui peut être quantifié, le linéaire de création est difficile à évaluer sans connaître le résultat des animations. C'est pourquoi une enveloppe globale de 60 000 € sur 3 ans a été pressentie. Celle-ci pourra être affinée par la suite.

**Financements sur 3 ans :**

L'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais sont susceptibles d'accompagner financièrement le SmageAa dans le cadre des opérations d'entretien, de restauration et de création des ouvrages d'hydraulique douce.

La participation pour la création d'ouvrages d'hydraulique douce par l'Agence de l'eau Artois-Picardie est variable de 25 % à 70 %. Les ouvrages programmés dans un plan d'aménagement et justifiant d'une efficacité minimum de 50 % d'abattement sédimentaire pour la pluie annuelle la plus pénalisante seront financés à 70 %. Par contre, les ouvrages sans justification de cet abattement seront financés à hauteur de 25 %.

Dans l'attente des programmes d'aménagement concertés, la présente délibération concerne les ouvrages qui seraient contractualisés « à l'opportunité ». Seules les haies seraient concernées par cette démarche. Un fonds financier haie avec un plafond de 20 000 € par an serait créé.

Le conseil départemental, lui, finance les plantations sur des bassins versants cibles générant des désordres sur leurs ouvrages, bâtiments, voeries. Leur participation est à hauteur de 70 % sur parcellaire tiers et de 100 % sur leur propre parcellaire.

Le plan de financement prévisionnel sur 3 ans (2025-2027) est établi comme suit :

	<b>Opération Entretien/restauration</b>	<b>Opération Création</b>
<b>Linéaire d'intervention sur 3 ans</b>	39 000 mètres	/
<b>Dépenses estimatives sur 3 ans</b>	150 000 €TTC	60 000 €TTC
<b>Participation AEAP</b>	40 % (plafond 10€/m/3ans)	25 %
	60 000 €	15 000 €
<b>SmageAa</b>	60 %	75 %
	90 000 €	45 000 €

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- ▶ de valider la création d'un fond financier « haie »,
- ▶ de prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour poursuivre et mener à bien les opérations,
- ▶ d'autoriser le Président à :
  - effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels,
  - signer toutes les pièces de ces dossiers,
  - signer les conventions avec les propriétaires exploitants,
  - inscrire et engager les dépenses et recettes au budget 2025 et suivants.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_20-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

#### DELIBERATION 2025-21

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS :** Désordres hydrauliques locaux - Quartier du Rossignol - Mesures compensatoires - Acquisition foncière

Rapporteur : M. PRUVOST

Dans le cadre de l'étude préliminaire réalisée par le bureau d'études V2R, en 2018, deux scénarios d'aménagement ont été proposés afin de remédier aux dysfonctionnements hydrauliques du quartier du Rossignol à Arques.

- Le recalibrage du Vieux Fossé, la suppression du pont du quartier du Rossignol et du pont de la route départementale 210,
- La création d'une zone d'expansion des crues.

En ce sens le SmageAa a lancé une mission de maîtrise d'œuvre sur le bassin versant du Vieux Fossé. Cette action, engagée depuis septembre 2021, a défini des travaux pour la création de la zone d'expansion des crues afin de limiter l'impact sur les biens et les personnes, et améliorer la qualité de l'eau. Cette action est initialement inscrite au PAPI d'intention en cours. Le projet devrait être autorisé par arrêté préfectoral, au cours du premier semestre de l'année 2025.

Sachant que, la réalisation de la zone d'expansion des crues impacte le site caractérisé « zone humide », d'après l'étude effectuée par Auddicé, le SmageAa doit donc compenser cette incidence. En ce sens, le prestataire a proposé de retenir une bande longeant le Vieux Fossé, sur les parcelles ZA 86 et 79, également caractérisée « zone humide ». Ces dernières appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Il est donc, à ce jour, proposé au SmageAa d'effectuer le rachat de cette bande parcellaire à la CAPSO, afin de mettre en œuvre et de pérenniser les mesures compensatoires proposées. Le montant d'acquisition est 100% à la charge du SmageAa, puisque cette dépense ne peut être subventionnée.

L'estimation est évaluée à 33 340 € (sur la base de valeur vénale de terres agricoles libre d'occupation, à environ 2 €/m<sup>2</sup>, à confirmer par le service des domaines)

A cette somme, s'ajoute les frais d'acquisition, estimés à 5 000 €.

En complément, pour mener à bien l'intégralité du projet, comme présenté actuellement, il est également proposé au SmageAa d'étudier la possibilité de rachat de la parcelle ZA 75 à un propriétaire privé. Dans le cadre des négociations, le montant est plafonné à 1,2 €/m<sup>2</sup>.

La surface de cette parcelle est estimée à 2 590 m<sup>2</sup>, ce qui fait un montant d'achat estimé à 3 108 €. A cette somme, s'ajoute les frais d'acquisition, estimés à 2 000 €. Un plafond peut être fixé à 5 500 € tous frais compris.

Une demande de financement pourra être adressée aux services de l'État pour l'acquisition de cette parcelle.

A ce titre, le comité syndical a donné son accord afin d'autoriser le Président à :

- ▶ Prendre l'ensemble des décisions et signer les actes nécessaires aux acquisitions, y compris le versement d'éventuelles indemnités d'éviction,
- ▶ Rechercher les financements auprès des partenaires quand c'est possible,
- ▶ Inscrire les dépenses au budget.

Certifié exécutoire

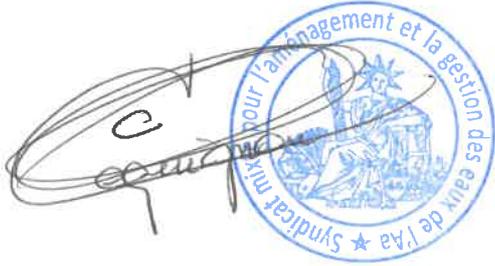
A compter du - 3 AVR. 2025

Le Président,

pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa" around the perimeter and a central emblem featuring a figure and a building.



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa" around the perimeter and a central emblem featuring a figure and a building.



**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_21-DE

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-22**

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**PREVENTION DES INONDATIONS :**

Réaménagement du lit de l'Aa - Bourthes et Wicquinghem

Rapporteur : M. PRUVOST

Les communes de Bourthes et Wicquinghem, traversées par l'Aa, sont régulièrement touchées par des crues et ruissellements dues à des pluies abondantes, menaçant ainsi les habitations, les entreprises, les routes, et l'agriculture locale.

Une première étude avait été lancée, en 2015, dans le but d'améliorer les écoulements du secteur et de réduire le risque inondation. Elle prenait comme référence une crue de période de retour de 10 ans pour établir ses scénarii d'aménagement. Cette dernière était décomposée en 2 parties :

- L'amélioration et la création de bassins de rétention des eaux
- L'optimisation du lit de la rivière traversant les deux communes

La partie concernant les bassins a pu aboutir à une phase de travaux au travers du PAPI 2012-2019, tandis que celle traitant de l'amélioration du lit de la rivière est restée à la phase d'avant-projet, en raison d'un mauvais rapport coût/bénéfices.

Les événements exceptionnels de 2023/2024 ont été particulièrement dévastateurs, avec des pluies très intenses et persistantes qui ont provoqué des crues dépassant les niveaux enregistrés. À la suite de ces inondations, avec la déconstruction d'un bâtiment et une forte attente de la part de la population, une étude hydraulique est relancée pour permettre l'optimisation du lit mineur de la rivière, afin de mieux protéger les quartiers vulnérables. Elle devra proposer des scénarii d'aménagement pour des crues de période de retour de 5 ans, 10 ans, 30 ans et voire 50 ans.

L'objectif sera d'apporter une réponse face aux crues courantes impactant les quartiers vulnérables dans les communes de Bourthes et de Wicquinghem, mais aussi d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau par temps sec.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CONCEPTION DES TRAVAUX DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS PAR DEBORDEMENT DE L'AA DANS LES QUARTIERS DE BOURTHES ET WICQUINGHEM	Budget (en € TTC)	ETAT		AEAP		SmageAa	
		Taux	Montant finançable	Taux	Montant finançable	Taux	Montant finançable
Plan de financement							
<b>Plan de financement</b>	100 000	50%	50 000	30%	30 000	20%	20 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>50%</b>	<b>50 000</b>	<b>30%</b>	<b>30 000</b>	<b>20%</b>	<b>20 000</b>

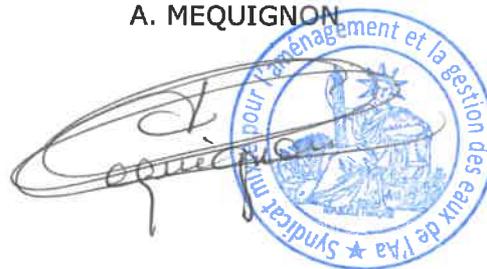
Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, pour autoriser le Président à :

- Lancer l'opération,
- Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

Certifié exécutoire  
A compter du - 3 AVR. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250401-D\_2025\_22-DE

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

**DELIBERATION 2025-23**

**CONNAISSANCES** : Animation CLE – Pacte de gouvernance

Rapporteur : Monsieur MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

*Précédente délibération : 2021-27*

Le SmageAa assure l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'animation est assurée par un poste à temps plein inscrit au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, complété par un animateur technique depuis 2022.

L'Agence de l'Eau a pris plusieurs initiatives pour renforcer et structurer le partenariat avec les structures porteuses de SAGE. A l'occasion de son 12<sup>ème</sup> programme d'interventions 2025-2030, l'Agence de l'Eau entend rénover son partenariat et le cadre de financement proposé aux structures porteuses de SAGE afin de les renforcer, et gagner en lisibilité et en cohérence. L'objectif est de passer à une logique d'aide globale intégrant l'ensemble des moyens d'animation déployés au service du SAGE.

Un Pacte de Gouvernance, fixant les objectifs à atteindre à échéance de 3 ans, doit être élaboré entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la CLE et le SmageAa pour la période mi 2025-2027.

Celui-ci précisera les grandes missions liées à :

- L'animation de la gouvernance locale des instances du SAGE
- Les missions de mise en place de la stratégie en lien avec le PAGD
- Les actions de communication et de sensibilisation
- Les missions en lien avec l'émergence et l'animation de Contrat(s) de Masse d'Eau.

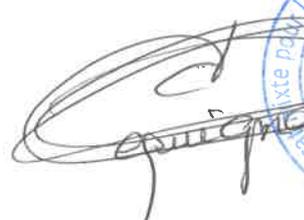
Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- ▶ D'autoriser le Président à élaborer et signer ce Pacte de Gouvernance avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- ▶ De structurer un plan de suivi régulier des actions prévues au Pacte de Gouvernance et organiser avec l'Agence de l'Eau a minima un point d'étape annuel permettant de mesurer l'état d'avancement de la feuille de route et d'ajuster éventuellement le contenu du Pacte de Gouvernance
- ▶ D'inscrire les dépenses aux budgets primitifs 2025 et suivants.

Certifié exécutoire  
A compter du - 3 AVR. 2025  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 25 mars 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,  
Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Laurent DENIS, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président  
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant  
Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante

**Membre Titulaire excusé**

Monsieur Christophe FOURCROY

**Membres Suppléants excusés**

Monsieur Christian DELASSUS

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-14 à la question D-2025-23